

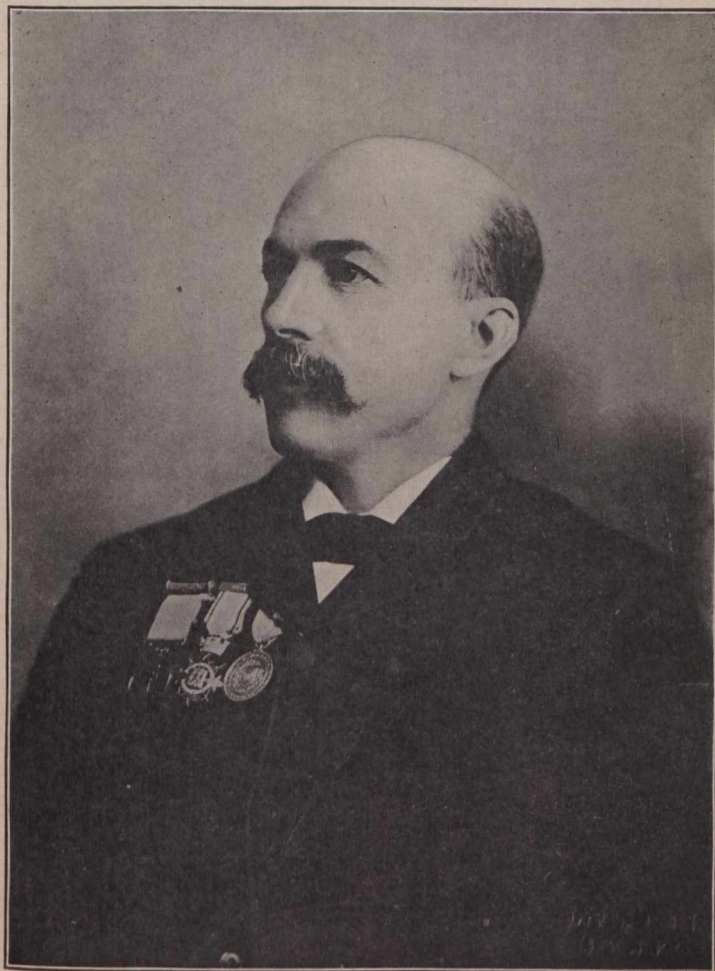
# L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. 3. No. 3.

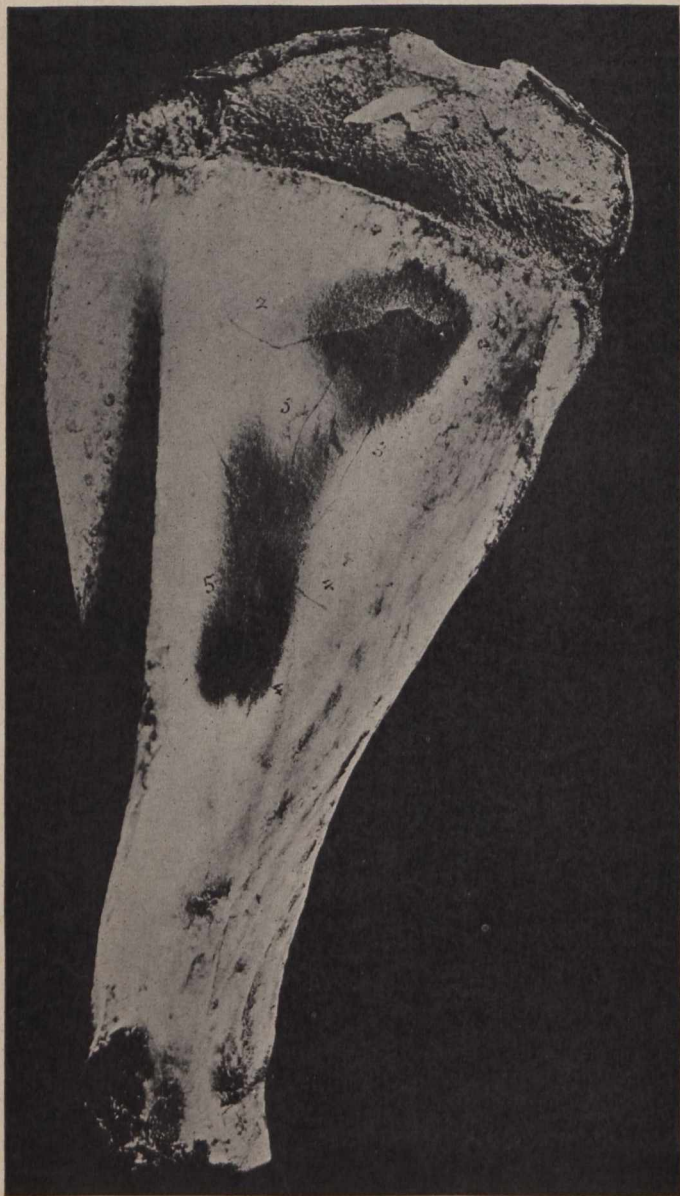
1er Juillet, 1909.

## Chasseurs et pays des chasseurs



NAP. A. COMEAU

Auteur du volume *Life and Sport on the North Shore.*



UNE COTE DE CHASSE  
Tracée par les indiens sur l'os de l'épaule d'un caribou.

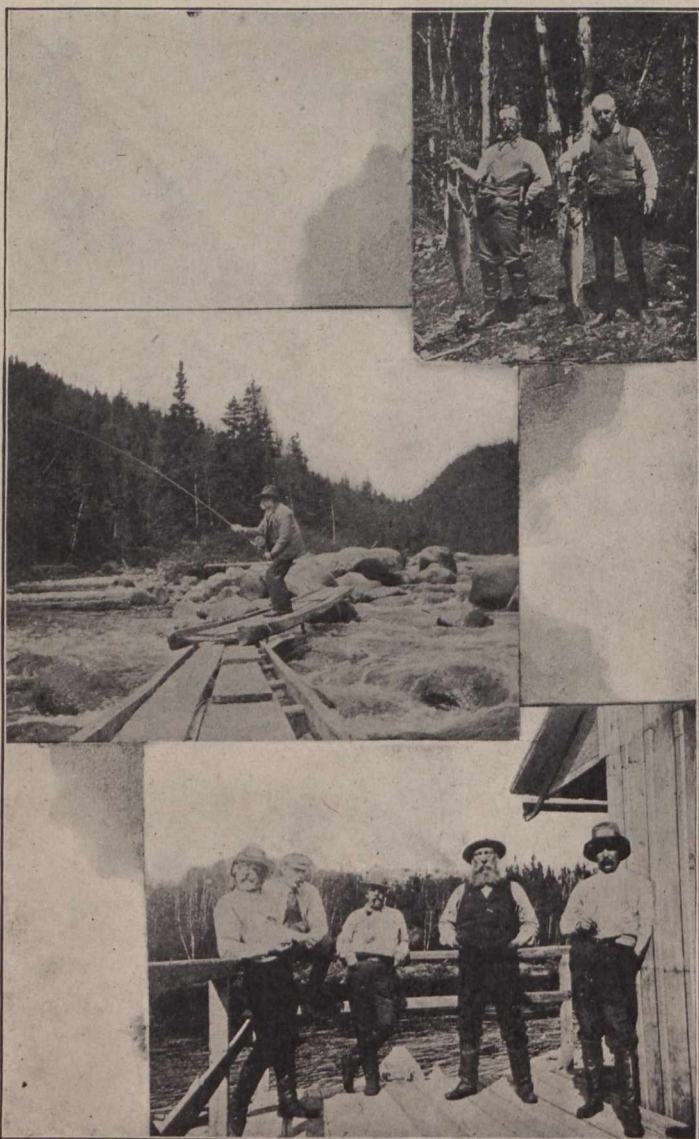


Lit du Glacier, Anse de St-Pancrace.



Rivière de la baie des Anglais, Manicouagan.

Fondateurs du Weymahegan Salmon Club



La pêche  
au saumon  
en l'endroit  
juste

Sports sur la rivière Godbout



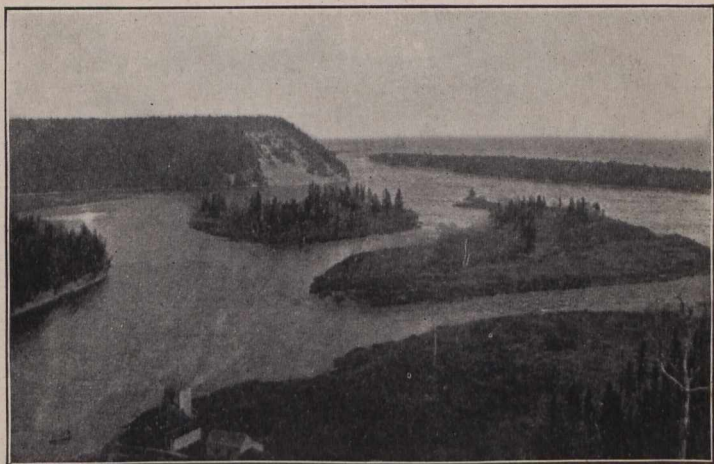
ANGELIQUE MICHEL  
Montagnaise, morte à 106 ans



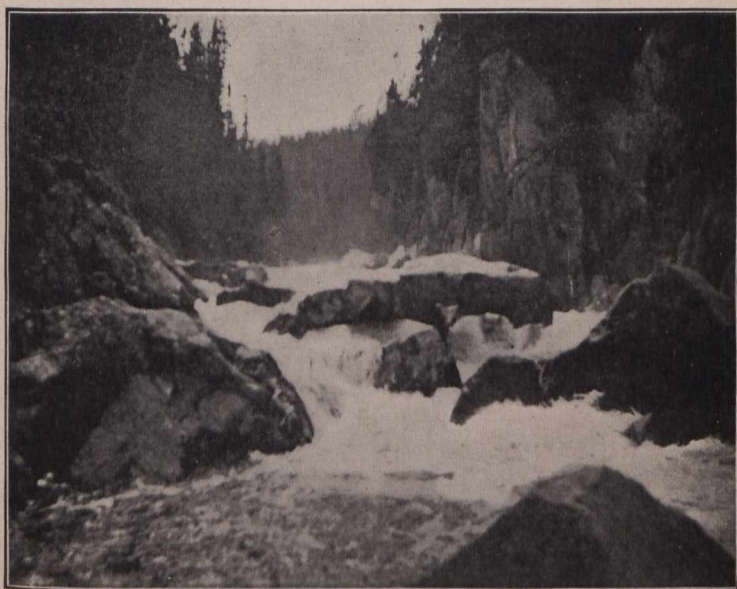
Une famille d'indiens de la Côte Nord



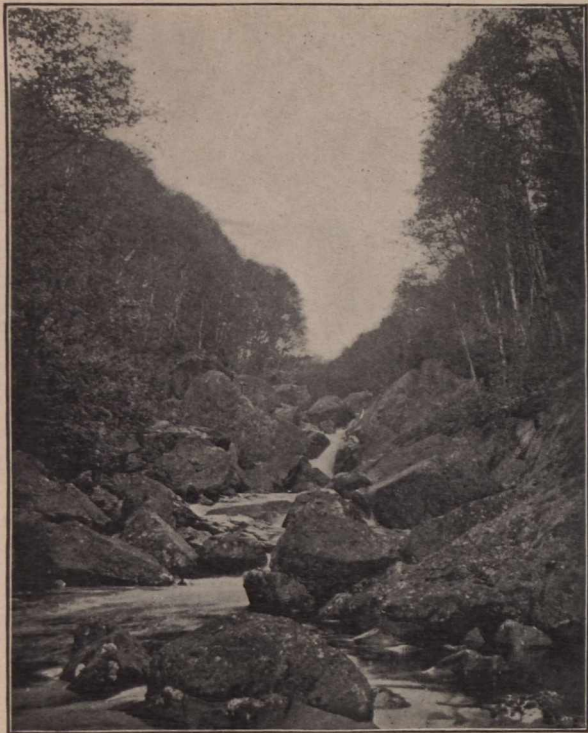
LE MAJOR ET MME. SCOTT, AVEC LEURS BUTIN



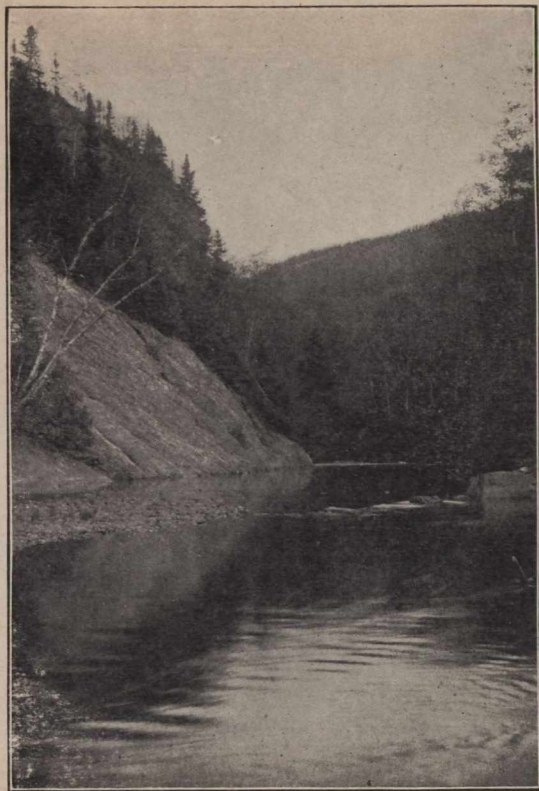
La Godbout *inférieure*



Chutes sur la Godbout *supérieure*



Chute de la rivière Mistassini



Réserve au Saumon sur la rivière Mistassini



---

\* \* \* \* \*

## Sonnets d'Amour

---

AU TOMBEAU DE JULIETTE

*Une nuit, une seule, et puis plus rien — la tombe !  
C'est elle . . . nul écho ; l'herbe haute alentour,  
Quelques ceps dont le pampre en longs festons retombe,  
Des myrtes où l'oiseau murmure un chant d'amour.*

*N'est-ce point là le nid qui sied à la colombe ?  
Que le porphyre ou l'or fasse éclater au jour  
Le nom sanglant du preux qu'illustre une hécatombe :  
A qui ne sut qu'aimer convient mieux ce séjour.*

*Oui, de sa Juliette à la fraîche couronne  
Plus que des Scaligers s'enorgueillit Vérone ;  
Du sépulcre brisé sort un rayon vermeil ;*

*L'Adige a des soupirs en ces champs qu'elle arrose,  
Et l'aube laisse un pleur au lit de marbre rose  
Où l'immortelle amante a dormi son sommeil.*

---

LE PARC

I

*Brise au souffle embaumé qui berçais nos soirées,  
Rallume en mon ciel noir tant de flambeaux éteints,  
Et toi, perle éternelle, orbe aux lueurs nacrées,  
Viens argenter la nuit de nos songes lointains.*

\* \* \* \* \*

\* \* \* \* \*  
 \* On les rêvait à deux sous les feuilles moirées,  
 \* Ces songes éveillés plus frais que des matins . . .  
 \* Comme ils nous emportaient vers les bleus empyrées,  
 \* Sur le frisson léger de l'aile des lutins !

\* C'est l'heure où l'anémone a fermé sa corolle :  
 \* Le parc était sans bruits, la lèvre sans parole,  
 \* Des plaines jusqu'aux monts tout semblait s'assoupir ;

\* Et l'heure ainsi passait, d'une autre heure suivie,  
 \* Et moi, dans son amour ayant muré ma vie,  
 \* J'écoutais son cœur battre et monter son soupir.

## II

\* Le soupir ! . . . montait-il ? Le cœur ! . . . en avait-elle ?  
 \* Qui ne l'aurait juré quand, perdu sous l'azur,  
 \* A travers les points d'or de la voûte immortelle  
 \* Son regard du ciel clos semblait trouver le mur ?

\* — “ Vois, disait-elle, ami, là-haut l'air est plus pur ;  
 \* Vois, par-dessus les bois que la lune dentelle,  
 \* Ces mondes que seul l'aigle atteindrait d'un vol sûr !  
 \* Que ne m'y portes-tu, déployant ta grande aile ?

\* Là, les roses pour nous fleuriraient sans hivers,  
 \* Là, nos fronts se ceindraient de myrtes toujours verts,  
 \* Là, nos âmes à nu déchireraient leurs voiles ;

\* Et brûlant de ce mal qu'on ne veut apaiser,  
 \* Nous viendrions tromper la soif du long baiser  
 \* Dans le jardin d'amour que Dieu sabla d'étoiles.”

## SONT-ILS BLEUS ? SONT-ILS NOIRS ?

\* Sont-ils bleus ? Sont-ils noirs ? Noirs ou bleus, eh !  
 \* qu'importe ?

\* Tout reflet de son âme en vient changer l'iris :  
 \* Chatoyant est l'éclair qui scintille à leur porte,  
 \* Pareil au feu follet, roi léger des Esprits.

\* \* \* \* \*



## L'ALLÉE DES ROSES

*C'était le joyeux mois où la grive s'enivre,  
Quand du divin fuseau, par un matin vermeil,  
Le fil soyeux s'enroule aux rayons du soleil...  
Ah ! que tiède était l'air et qu'il faisait bon vivre !*

*La cigale aux ceps mûrs chantait un gai réveil,  
Le vieux clocher vibrat sous les appels du cuivre,  
Et toi, tu t'en allais pensive, avec ton livre,  
Prier pour les dormeurs de l'éternel sommeil.*

*L'un et l'autre, à pas lents, suivions, lèvres closes,  
L'allée où les rosiers penchent leurs longs rameaux ;  
Nos cœurs pour se parler ne trouvaient point de mots,*

*Mais dans les buissons verts de tes sœurs fraîche-écloses  
Frissonnait comme un bruit de deux baisers jumeaux...  
Passerons-nous encor par le sentier des roses ?*

## LE ROCHER

*Ce matin, au rocher je suis retourné seul...  
Le buis en a jauni, la fleur s'en est fanée ;  
Tristement vers sa fin s'achemine l'année :  
L'automne, sous la givre, a des cheveux d'aïeul.*

*Déjà la feuille tombe au pied du vieux tilleul ;  
L'oiseau morne se tait, pauvre voix condamnée,  
Et les feux du soleil dans la brume obstinée  
Semblent des larmes d'or sur les plis d'un linceul.*

*De revoir le doux nid mon œil était avide :  
Que de fois à nos fronts il prêta son abri,  
Quand du divin fuseau le fil blanc se dévide !*

*Toi partie, âme aimée, hélas ! tout s'est flétri ;  
Le vent n'apporte plus l'écho du pas chéri,  
Et j'ai pleuré l'amour devant ta chaise vide.*

**Stephen Liégeard.**

---

## A l'assaut des institutions canadiennes-françaises

---

Les journaux ont cité, récemment, ce passage d'un article de M. Anatole LeRoy-Beaulieu où il est dit que les Canadiens-français ne devraient plus songer à aller s'établir dans l'Ouest. D'après le célèbre économiste, les nôtres y seraient trop vite débordés par les éléments nouveaux qui nous arrivent d'Europe, à pleins navires, tous les étés.

\* " Il faut, certes, regretter, dit-il, qu'il y a vingt-  
\* cinq ou trente ans les Canadiens-français ne soient \*  
\* pas allés coloniser l'Ouest, dont la seule popula- \*  
\* tion était composée alors d'Indiens et de métis \*  
\* français plutôt que de s'expatrier dans les villes \*  
\* industrielles de la Nouvelle-Angleterre, où plus \*  
\* d'un a perdu sa nationalité. \*  
\* " Ils auraient pu, alors, constituer au Manitoba et \*  
\* dans les régions voisines, une autre province de \*  
\* Québec, lorsque la grande immigration d'Europe \*  
\* et des Etats-Unis a commencé de se porter au \*  
\* Canada — il y a moins de dix ans — elle aurait \*  
\* trouvé un bloc déjà puissant, de 200,000 ou \*  
\* 300,000 Canadiens-français, sinon davantage ; elle \*  
\* aurait pu s'établir à côté, mais non l'entamer, et \*  
\* une province entièrement française aurait ainsi \*  
\* surgi dans l'Ouest, comme dans l'Est. \*  
\* " Aujourd'hui, il est trop tard. Il n'est même \*  
\* plus guère souhaitable que les Canadiens-français \*  
\* se dirigent en grand nombre vers l'Ouest. Ils ne \*  
\* pourraient que se perdre au milieu des populations \*  
\* anglaises, constituer tout au plus quelques îlots \*  
\* épars, où leur langue et leurs mœurs se perpétue- \*  
\* raient difficilement et où ils n'auraient guère \*  
\* d'influence." (1) \*

---

(1) *L'Economiste français*, numéro de mai 1909.

Ce conseil est bon, mais avouons qu'il arrive un peu tard. Il n'est pas bien sûr que même s'il eut été donné assez tôt pour être suivi, la politique canadienne eut donné une autre tournure aux questions de race et de religion dans l'Ouest. Et, d'autre part, ce conseil aurait-on pu le suivre ?

En effet, il ne faut pas oublier que les Canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre ont pu bénéficier dès les premiers jours de l'émigration d'une facilité de groupement qui a complètement fait défaut à leurs frères de l'Ouest Canadien où on ne se rendait pas aussi facilement qu'aujourd'hui.

Si l'on y songe bien, l'émigration canadienne française vers l'Ouest, pour être normale, ne pouvait guère être plus considérable qu'elle ne l'a été, si l'on tient compte du fait que les grandes migrations de peuples cèdent surtout devant les avantages immédiats qu'ils entrevoient dans toutes ces terres promises que la renommée, ou une savante réclame politique leur promettent.

Le passage des nôtres aux Etats-Unis était à peine une émigration, tant chacun restait près du foyer ancestral et en communication constante avec les membres de la famille restés au pays. C'est ce qui faisait dire à Edmond de Nevers en parlant des Franco-Américains qu'ils "avaient agrandi la patrie."

Les politiques américains eux-mêmes ne pensent pas autrement de leurs concitoyens d'origine canadienne-française. C'est ainsi que le sénateur Henry Cabot Lodge, du Massachusetts, disait, le 20 mars 1908 (1) :

\* " L'immigration des Canadiens-Français vint plus \*  
 \* tard, mais elle prit des proportions considérables \*  
 \* et constitua un des éléments les plus puissants et \*  
 \* les plus précieux de notre population. Mais les \*  
 \* français du Canada entrent à peine dans le sujet \*  
 \* que nous étudions, parce qu'ils peuvent à peine \*  
 \* être appelés des immigrants dans le sens que nous \*  
 \* donnons à ce mot. Ils représentent un des plus \*  
 \* vieux établissements de ce continent. Ils ont été \*  
 \* dans le sens large, américains depuis des généra- \*  
 \* tions, et leur venue aux Etats-Unis est simple- \*

(1) Conférence sur l' " Immigration ", donnée devant le " Boston City Club."

❖ ment un mouvement d'Américains traversant une ❖  
 ❖ ligne imaginaire pour passer d'une partie de l'A- ❖  
 ❖ mérique dans une autre." (1) ❖

Ce témoignage méritait d'être cité. Comme question de fait nos compatriotes d'Ontario ou de l'Ouest sont encore à en recevoir de semblable de la part de l'un ou l'autre de leurs compatriotes de langue anglaise. On est plutôt animé de sentiments opposés à leur égard et ce n'est pas, assurément, la fièvre impérialiste montant à toutes les têtes dans le pays qui répandra dans l'âme de nos chauvins anglo-saxons l'idée que les Canadiens-français sont autre chose que des sujets déloyaux et un obstacle à la consolidation de l'empire. Les actes eux-mêmes de notre dernier parlement seront oubliés ou si on s'en rappelle, ce sera pour dire que les Canadiens-français — même

---

(1) Au Canada, on commence à penser de même comme en fait foi la conclusion suivante d'un discours prononcé, le 19 avril (1909) devant la Société Historique Franco-Américaine, par M. l'avocat Adjutor Rivard, de Québec :

" Nous vivons, libres et heureux, sous la couronne britannique, et vous prospérez, heureux et libres, sous le gouvernement de Washington.

" Mais votre situation, à certains points de vue, est la même que la nôtre. Non seulement le même sang coule dans nos veines, mais nous avons la même mission, nous formons les mêmes rêves et nous nous rencontrons dans l'accomplissement de la même destinée. Tous, Américains du Canada français, ou Canadiens-français des Etats-Unis, nous devons aspirer à laisser notre empreinte sur le peuple en formation, qui vient de naître et qui va grandir.

" Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'on devient transfuge en passant les frontières. Loin de là ! J'estime seulement que vous êtes dans la fournaise, alors que nous avons encore à peine à lutter, que vous êtes en plein dans l'accomplissement de votre mission, alors que nous ne faisons qu'y penser. Et s'il fallait une comparaison pour rendre plus clairement ma pensée, je vous conteraïis qu'un jour il se trouvait deux frères qui avaient formé le projet d'acquérir autour d'eux une certaine influence et de faire pénétrer leurs traditions, leurs mœurs et leur esprit chez les peuplades voisines ; et voici que l'aîné, confiant dans sa force et dans la sagesse de ses conseils, crut devoir rester au logis, s'y créer une atmosphère particulière et s'y reposer, tandis que l'autre plus jeune et plus hardi, s'éloigna, pénétra jusqu'au cœur même des peuples d'alentour, et là, toujours fidèle, obéit à l'esprit de prosélytisme de sa race.

" De même, nous les canadiens de Québec, nous sommes restés au logis, le vent du passé nous souffle au visage tant de souvenirs que l'atmosphère en est imprégnée, et nous nous figurons peut-être qu'il suffit de la respirer pour faire ce qu'on appelle de l'action française en Amérique. Vous, vous êtes entrés dans la lutte active et c'est au cœur même de la contrée américaine que vous lutez pour faire votre marque.

" Messieurs, il faut sans doute quelqu'un qui garde le logis paternel.

" Chacun a son rôle. Mais le rôle du fils du cadet, s'il est plus dangereux, s'il l'expose à des périls plus grands, ne me paraît ni moins noble, ni moins patriotique."

ceux qui ont voté à l'encontre de leurs discours — cachaient sous leur loyalisme carrément affirmé quelque secrète espérance.

On a pu constater que la politique d'immigration poursuivie en Europe par le gouvernement fédéral — grâce à une couple d'agents chauvins — ne semblait pas reposer sur une autre idée. Les efforts faits pour envoyer au Canada une forte immigration anglaise " pour empêcher que le pays ne se francise " ne s'expliquent pas autrement. Et il ne serait pas nécessaire d'approfondir beaucoup des entreprises comme l'ingérence anglaise dans les fêtes du Troisième Centenaire de Québec, la tentative heureusement déjouée d'accoler le nom de Wolfe à celui de Champlain, la création elle-même de ce funambulesque Parc des Batailles avec son Ange de la Paix, pour découvrir, au fond de toutes les embrassades officielles, le secret désir de mettre un frein à cette expansion française que l'on sent toujours menaçante et que l'on tiendra toujours en suspicion même quand la province de Québec aura donné son dernier homme et versé son dernier sou pour la défense de la Couronne Britannique.

Que l'on croie en Angleterre à la possibilité d'un empire consolidé sur le territoire duquel le soleil ne se couche pas ; ceal est fort possible. Mais on n'y perd pas de vue, soyons-en sûr, le fait démontré par l'expérience que l'unité nationale va difficilement sans l'unité de territoire. Les exemples sont nombreux de peuples ayant échoué à la solution de ce problème quand tout ce qui les séparait encore de leurs sujets conquis n'était qu'une ligne imaginaire. Les possessions anglaises elles-même ont donné, sur ce point, à la Métropole, un exemple précieux, quand les citoyens de la Nouvelle-Zélande ont protesté bruyamment contre toute contribution de leur pays à la marine impériale.

Chez nous, les préoccupations impérialistes se compliquent d'un autre souci rendu plus intense peut-être par la bonhomie de nos hommes d'état à céder en tout point aux exigences d'une situation où il entre bien autre chose que la crainte de l'Allemagne. Après tout, on pourrait bien entendre dire avant longtemps que ce " dreadnoughtisme " qui va nous coûter, pour notre part, une vingtaine de millions, a surtout servi de gros intérêts industriels comme la guerre du Transvaal devait surtout faire l'affaire de quelques marchands de foin, de chevaux et de provisions de guerre. De tout cela, en somme, il ne faudrait pas trop se plaindre s'il ne s'agissait que d'un gaspillage d'argent. Mais, nous le répétons, l'impérialisme



s'est doublé d'une préoccupation qui est bien sa proche parente, mais qui s'applique à un ordre d'idées tout-à-fait différent. Nous avons ici ce que nous pourrions appeler *l'impérialisme saxonisant*.

Pour plusieurs, la province de Québec est toujours le point noir dans la confédération, et pendant que l'on dirige des Dreadnoughts contre l'Allemagne qui ne songe pas du tout à se battre, et encore moins à attaquer le Canada, on poursuit chez nous et contre nous, une politique d'enlacement et d'absorption qui trouve des partisans jusque dans les milieux où nous avons le droit de compter sur de solides amitiés, parmi des gens que nous avons, à des époques pas très lointaines, comblé de faveurs, de charité et de bons égards. La fusion des races, c'est-à-dire la disparition de la nôtre, est devenue chez certaines âmes le corollaire obligé de la grande politique prêchée sur un autre terrain par nos gouverneurs généraux.

La lutte, transportée sur le terrain religieux, prend une tournure plus grave pour les canadiens-français en raison du patronage tacite dont certaines démarches semblent profiter. Il sera toujours temps, du reste, d'éclaircir ce point.

Pour le moment, il suffit de constater le mouvement organisé contre l'influence française en Canada.

Cette influence avait déjà reçu un rude coup dans la question des écoles du Nord-Ouest. Est-ce cet échec qui a encouragé d'autres tentatives? C'est fort possible. Ce qui est certain, c'est qu'il a été suivi d'une recrudescence de saxonomie auquel s'est mêlée une école dont nous ne retrouvons la pareille que chez les assimilateurs de la Nouvelle Angleterre. Au reste, nous n'avons pas été surpris de voir le même élément prêcher la même doctrine.

Les catholiques de langue anglaise, et par là nous entendons surtout le groupe de nos coreligionnaires irlandais, ont cru que le temps était venu de bâtir sur les théories nouvelles l'échafaudage d'un pouvoir depuis longtemps ambitionné et de viser à la réalisation de rêves amoureuxment entretenus.

La question des écoles du Nord-Ouest avait déjà servi de prétexte à une lettre dans laquelle les catholiques canadiens-français étaient représentés sous la plus noires couleurs.

Plus tard on entendit parler d'un document étrange, fait dans le secret et "passé sous le manteau" où le regretté Mgr Duhamel était pris à parti et où l'on demandait tout sim-

plement l'expulsion des canadiens-français de l'université d'Ottawa sous peine de voir cette institution privée du concours financier des catholiques de langue anglaise. On passa outre ; le concours financier fut trouvé ailleurs et l'institution est encore debout. Mais si elle a pu être sauvée une fois, résistera-t-elle aux nouvelles attaques qui l'attendent ? Que sortira-t-il de la lutte qui va s'engager pour le choix d'un successeur à Mgr Duhamel ? Il faut tout redouter des influences secrètes et complaisantes qui ont rendu possible le choix d'un évêque irlandais pour le Sault Ste-Marie.

Il existe un plan bien défini par lequel on veut limiter à la province de Québec l'influence canadienne-française. Les ambitions qui ont poussé les assimilateurs de la Nouvelle-Angleterre à persécuter les nôtres depuis cinquante ans ont passé la frontière et trouvé ici des émules qui ne le cèdent même pas aux pires ennemis de notre race. Et s'il y a une différence entre les deux situations, c'est que le danger chez nous est plus grand parce qu'il est moins soupçonné.

Que signifie, en somme, cette ardeur nouvelle de nos coréligionnaires irlandais pour les missions lointaines, sinon qu'ils caressent toujours le secret espoir de s'emparer des diocèses de l'ouest ? C'est même à ce sujet qu'on écrivait en 1905, au cardinal Merry del Val cette lettre inique dont nous parlons plus haut et où nous trouvons l'extraordinaire déclaration suivante : " Des évêques de nationalité et de langue anglaise, naturellement plus en rapport avec leurs vues (les catholiques de la langue anglaise), donneraient certainement à l'Eglise des diocèses plus prospères, étant donné qu'ils seraient plus acceptables aux citoyens d'autres religions et d'autres races, *et plus conciliants* envers le gouvernement du jour ?

Celui qui écrivait cela ne devait pourtant pas ignorer qu'il y a peu d'anglais catholiques dans l'Ouest, qu'ils n'y sont en majorité que dans la Colombie Anglaise. Le Manitoba ne comptait en 1906 que 7,000 catholiques de langue anglaise sur une population catholique totale de 100,000 âmes. Et encore font-ils le diable depuis trois ou quatre ans pour avoir un collège classique exclusivement anglais à Winnipeg. N'ont-ils même pas poussé le zèle jusqu'à prétendre que Mgr Langevin devrait demander à Rome un coadjuteur irlandais avec résidence à Winnipeg ? Au reste, que ne demandent-ils pas ? On nous a déjà parlé de la " désirabilité " d'un coadjuteur de langue anglaise pour Montréal !

Nous publierons quelqu'un de ces jours certains documents qui feront voir dans toute sa beauté la mentalité de ce groupe de catholiques ultra-américains ou anglais, selon le pays qu'ils habitent, dont la plus claire mission semble être de montrer le côté humain de l'Église.

Ce qu'il importe de noter pour le moment c'est le développement pris depuis quelques années par les ambitions absorbantes de nos coreligionnaires de langue anglaise, mentalité qui, pour être louable en soi, y gagnerait encore à se montrer au grand jour et à n'avoir d'ambitions que celles de servir fidèlement l'Église sans empiéter sur les droits, ni troubler la paix de ceux qui, ayant déjà quelques états de service dans ce pays, méritent autre chose que le dédain ou le snobbisme de nos apôtres modernes.

Que cette mentalité n'offre pas encore de dangers immédiats, nous le croyons ; elle annonce assurément des problèmes épineux pour un avenir prochain. Pour beaucoup de ceux qui prêchent la domination anglo-saxonne, ou le grand nivellement des races, par la brochure ou les articles du *Canadian Church Extension and Register*, le "désir est père de la pensée", mais ce sont de pareilles illusions qui ont provoqué dans la Nouvelle-Angleterre les plus graves conflits. Ces conflits se répèteront chez nous si on n'établit dès les commencements, et d'une façon très nette, la théorie des droits et des devoirs. Le champ à cultiver est assez vaste pour que les ouvriers ne s'y laissent pas distraire de leur besogne par des projets de domination et d'avancement.

**J. L. K.-Lafiamme**

---

## Edouard Richard et son œuvre, "Acadia"

(Travail lu à l'Université Laval, à Québec, le 1er avril 1909)

---

Monseigneur, (1) Mesdames, Messieurs,

EDOUARD RICHARD,—voici un écrivain d'un rare mérite mais un écrivain dont l'œuvre est en réalité peu connue parmi nous et le motif en est facile à comprendre : l'unique ouvrage pour bien dire qu'il ait laissé, "Acadia," est écrit en anglais. Richard avait d'abord composé son livre en français, mais en reprenant la question acadienne comme il le faisait, il crut qu'il importait surtout d'atteindre le public anglais. Il fit donc préparer sans délai la version anglaise, seul travail livré à la publicité jusqu'ici. Des voyages puis un événement toujours inattendu, la mort, empêchèrent l'auteur de mettre au jour le manuscrit original. En attendant que quelque ami de l'histoire, exécute ce dessein pieux, nous n'avons malheureusement pour juger qu'une traduction devant nous. Le mérite attribuable à l'auteur en est donc un plutôt de fond que de forme, plutôt d'idée que de littérature. C'est peut-être assez pour parler de l'historien, ce ne l'est guère pour parler de l'écrivain. Sans doute pour quiconque connaît la manière de penser d'Edouard Richard, la tournure originale de son esprit, ses opinions intimes sur divers sujets, l'on sent bien que l'anglais n'est pas étranger à la composition française ; mais enfin le livre est écrit en anglais. Au reste, les critiques l'ont loué unanimement et le style et la langue y seraient tels qu'il est impossible de ne pas lui reconnaître la valeur d'un original. C'est un éloge que l'on aime à donner en passant au traducteur, le rév. P. Drummond, de la Compagnie de Jésus, déjà apprécié dans les Lettres et qui a,—avec quelle réserve discrète, on le sait—si généreusement mis son talent au service d'une cause chère au patriotisme français. Si l'ouvrage a obtenu de la réputation, l'on ne saurait douter qu'une bonne part d'honneur en revienne à celui qui lui a su prêter une forme de langage aussi parfaite.

---

(1) Mgr J. C. K.-Laflamme, recteur.

## I

Edouard Richard est descendant d'Acadien dans les deux lignes paternelle et maternelle. Il naquit à Princeville, le 14 mars 1844, du mariage de Louis Richard et d'Hermine Prince, lesquels avaient de bonne heure quitté St-Grégoire, dans le district des Trois-Rivières, pour aller s'établir dans les Cantons de l'Est. Son père, négociant important et qui fut plus tard membre du Conseil Législatif, appartenait à l'une des plus anciennes et des plus nombreuses familles originaires de l'Acadie. Sa mère, une de ces femmes dont on vénère à jamais la mémoire pieuse et sainte, était la sœur de feu l'abbé Joël Prince, professeur au séminaire de St-Hyacinthe, et, par conséquent, nièce de Mgr Prince, 1er évêque, aussi, de St-Hyacinthe.

Les ancêtres de notre écrivain ont donc été, la plupart, victimes de la fameuse dispersion acadienne de 1755.

La carrière d'Edouard Richard n'offre rien de bien particulier. Ses études terminées à Nicolet, il va quelques temps à l'Ecole d'agriculture de Ste-Anne, passe les années 65-66, 66-67, à Laval où il étudie le droit pour aller terminer à McGill, après quoi il est reçu avocat. Peu de temps après, l'on retrouve Richard à Paris, où il est censé suivre des cours de droit ou étudier en compagnie de son ami Gérin-Lajoie, futur fondateur du journal *Le Constitutionnel*, aux Trois-Rivières. De retour d'Europe, il forme une société, à Arthabaskaville, qui dure quelques années—7 ans je crois—la société légale de Laurier & Richard, mais on ne voit guère ce dernier plaider ; il laisse ce soin à M. Laurier qui, plein d'ardeur, possède déjà le don d'émerveiller par ses discours, préparant ainsi, à l'exemple de Cicéron, chez les Romains, et de Berryer, chez les Français, ses futurs succès de tribune parlementaire.

De 1872 à 1878, Edouard Richard représente le comté de Mégantic aux Communes du Canada, mais la politique—la politique active j'entends—ne va guère à son tempérament. Vers 1878, il part pour Winnipeg d'où il exerce la charge de shérif des Territoires jusqu'à 1883. La fortune politique l'ayant de nouveau tenté, il se présente, en 1887, dans le comté de Provancher où il est défait par l'honorable Larivière. Enfin, nommé par le gouvernement fédéral pour aller recueillir des documents devant servir à l'histoire, il passera huit ans à Paris d'où il reviendra dans l'Ouest finir ses jours, en 1904. Mais c'est avant son départ, pendant les loisirs que n'ont pas voulu,

heureusement, lui ôter les électeurs de Provancher et que lui procura toujours du reste une belle aisance qu'il conçoit le projet d'écrire sur la question acadienne.

Sobre, rangé, méditatif, Edouard Richard ne jouit cependant jamais d'une santé parfaite. Il alla toujours traînant plus ou moins sa vie, incapable pendant longtemps de se livrer à aucun genre d'étude. Mais il en était arrivé là précisément par l'abus du travail, aussitôt après sa sortie de l'Université. L'ambition de s'instruire s'était emparé de lui, il se plongeait dans la lecture contre toutes les règles, affectant de ne faire différence du jour ou de la nuit. Un moment vint qui ne pouvait tarder où il devait payer cher de tels écarts. Il en était là vers 1870-71 et les années suivantes quand je le connus. Mais si Edouard Richard n'étudiait plus ou même lisait à peine son journal, il avait bonne mémoire et cette vertu du méditatif qui allait si bien à son esprit ne pouvait manquer de grandir avec le temps. Curieux par état—les oisifs le sont tous—avide de savoir, possédant un esprit compréhensif et une manière libre d'envisager tous les sujets, adonné aux spéculations de tout genre, sans préjugés, la causerie, surtout la causerie politique, était son éternelle délassement. Que de problèmes il aimait à creuser ! Il pouvait deviser sans fin sur les questions d'histoire, de religion, de progrès, de liberté, etc. Les choses de l'art lui étaient peu familières, les penchants naturels de son esprit donnant peu de prise aux fantaisies légères de l'imagination. Il était pourtant curieux de musique à ses heures, mais la musique même pour lui était plutôt intéressante comme phénomène révélateur du caractère et de l'âme que comme délassement d'artiste. Le littérateur, si peu qu'il ait produit, en anglais ou en français, marque du goût. Sa manière a de l'élégance ; elle atteste particulièrement un caractère noble et un esprit ouvert. Il y aurait plaisir à esquisser pleinement cette figure originale du penseur, très doux, quelque peu adonné au songe. En 1872, Richard ne sachant qu'inventer pour échapper à l'ennui, parvenait à organiser une grande assemblée à laquelle des théoriciens, de beaux parleurs, devaient prendre part. La réunion avait lieu à Princeville. L'on trouverait probablement dans les journaux du temps des détails piquants sur cette réunion extraordinaire. Parmi les assistants figuraient Lucien Turcotte, Gérin-Lajoie, Arthur Buies. Des discours éloquentes étaient prononcés par Gérin-Lajoie et d'autres par Richard lui-même. Lucien Turcotte déclina l'honneur de parler, au grand désappointement de

tous, mais Buies était là. Il ne se fit pas prier. Il prononça, ce jour-là, une harangue que tout le monde ne dut pas comprendre, mais une harangue à laquelle on applaudit beaucoup. La péroraison, surtout, fut vibrante. Le bras tendu, Buies terminait par ces paroles prophétiques : " Un jour viendra où la liberté luira comme une vaste aurore au-dessus des peuples. . . ." Quand on est jeune on retient ces mouvements qui font frémir. Il serait difficile de dire quel fut le résultat du grand conventum politique. Je ne crois pas que l'on comprit grand'chose au discours de Richard.

Ces dispositions d'esprit, chez lui, cette tendance accusée vers l'examen des divers problèmes sociaux, pour ne pas toujours revêtir une forme très pratique, n'en attestait pas moins l'activité de la pensée. Après avoir habité quelques temps l'Ouest, pays neuf, aux grands horizons, où le climat, le mouvement des affaires auquel il se mêlait, devaient heureusement influencer sur sa santé, Richard put reprendre des études longtemps interrompues, ce dont il avait, du reste, grand besoin.

Ayant vécu son enfance au milieu de descendants d'Acadiens, notre ami avait souvent entendu parler du pays ancestral, de l'année du " grand dérangement. " Un de ses vieux parents, Raphaël Richard, tenait de la bouche même de l'une des déportées, quoique très jeune, l'histoire si lugubre du départ de Grand-Pré. L'écrivain nous dit dans son livre les impressions profondes que son jeune esprit en avait gardé. Ces traditions mélancoliques que le récit du foyer avait lentement déposées dans son âme, ne devaient pas se perdre. Un jour, à la faveur de certaine culture, quand viendrait la maturité, cette semence en apparence éteinte porterait des fruits. L'âme des ancêtres ne meurt jamais ; elle passe avec le dépôt sacré des traditions dans l'âme des descendants comme un écho qui relie les générations les unes aux autres et qui fait de tout un peuple une seule voix, une seule vie. Richard lit l'histoire ; il lit Rameau, ce savant et illustre interprète des choses de l'Acadie ; il lit Casgrain, cet autre écrivain sympathique qui a si bien parlé de la race opprimée. En 1893, un journal de Toronto, le *Week*, ayant attaqué les Acadiens, Richard prépare toute une série d'articles en réponse à l'auteur ; mais ce dernier—Pierce—Hamilton, s'étant tout-à-coup donné la mort dans un moment d'hallucination, les articles ne sont pas publiés, mais ces premières pages seront le premier pas vers l'œuvre très prochaine que médite Richard.

Chose bizarre et qui peint bien le caractère de l'auteur, il

entreprendra ce grand procès non pas tant pour revendiquer les droits des Acadiens, si cruellement éprouvés, que pour découvrir les motifs cachés qui doivent avoir justifié, au moins dans une certaine mesure, la persécution. " Il me semble, dit-il, que si je pouvais trouver quelque justification, je saurais mieux me résigner," et sans doute ce sentiment est bien dans la nature. Il craint que Rameau soit partial. Il dit, tant son désir d'impartialité est grand : " Quand j'aurais pu mettre en question, parfois, la sincérité de quelques historiens, j'ai plutôt usé d'indulgence et me suis rangé de leur côté." L'on pourrait chicaner un tel parti pris devant les sévérités de l'histoire, mais, chez Richard, c'est l'instinct du juste porté jusqu'au scrupule et c'est au moins une garantie donnée à l'adversaire qu'il va combattre, mais c'en est une autre encore pour le lecteur qui pourrait redouter les emportements de la passion chez l'écrivain. La justice n'est peut-être juste qu'en raison de certaine indulgence. " En cherchant le juste, dit la Sagesse, craignez de tomber dans l'injuste ! "

## II

L'ouvrage, " Acadia," n'est pas précisément une histoire de l'Acadie à la façon de plusieurs autres qui l'ont précédé. Il ne rappelle guère la méthode de Rameau qui embrasse tout. Il ne ressemble pas même à celui de Casgrain " Un pèlerinage au pays d'Évangeline," l'un des derniers qui aient paru en français sur les Acadiens et qui est moins une histoire qu'une causerie sur l'histoire. Richard n'a entrepris de parler que d'une époque particulière de l'histoire acadienne, celle qui commence en 1710, un siècle et plus après la fondation de Port-Royal pour se terminer vers l'année 1755 qui marque le principal acte du drame de la déportation. Son but est alors rempli. Ce n'en est pas moins un travail de deux volumes in-8 de quatre cents pages chacun, aussi considérable pour le moins que celui d'" Une colonie féodale en Amérique " de Rameau, c'est le double du " Pèlerinage au pays d'Évangeline."

Les événements qui précèdent la prise de Port-Royal, en 1710, occupent sa pensée mais seulement dans la mesure où il est utile pour mieux mettre le sujet en lumière. Il en est de même de ceux qui suivent cette grande phase historique. C'est le procès de la dispersion des Acadiens que Richard entend refaire et c'est donc surtout un travail d'analyse et de



discussion. C'est un débat auquel des pièces nombreuses, souvent neuves, quelquefois imprévues, sont apportées, où de nombreux témoins sont discutés, mais où la dialectique et l'apréte de l'enquête n'ôtent rien à la conscience de l'enquêteur ou à la solidité de ses jugements.

Suivre son récit pour en marquer les points saillants, tel est le but que nous nous proposons dans cette étude.

M. deMonts fonde Port-Royal en 1605 et Marc Lescarbot écrit ces paroles si françaises : " Le Sieur de Pontrincourt ayant trouvé le lieu à son gré, il le demanda avec les terres y continentes au sieur deMonts ; ce qui lui fut octroyé et, depuis, en a pris lettres de confirmation de Sa Majesté, en intention de se retirer avec sa famille *pour y établir le nom chrétien et français tant que son pouvoir s'étendra. . . .* "

L'expédition, partie le 7 mars 1604, avait à bord cent vingt engagés et ouvriers divers. C'est la première tentative de colonisation faite en Amérique, il me semble, quoique la nation acadienne ne remonte pas plus haut qu'à l'expédition de 1632. Port-Royal devait jouer en Acadie un rôle analogue à celui de Québec dans la Nouvelle-France. " C'est à Port-Royal, dit Richard, que les aventuriers devaient organiser des expéditions contre la Nouvelle-Angleterre, c'est sur Port-Royal également que devaient être dirigées les attaques des Anglais contre les Français. C'était un champ favorable à l'attaque et à la défense. Que les deux nations, l'Angleterre et la France, soient en guerre ou en paix, nulle différence. Un grief quelconque, un simple prétexte suffit pour allumer les hostilités. Les Bostonnais et les Acadiens luttent pour leur propre compte ajoutant ainsi la guerre intérieure à la guerre extérieure. Le siècle qui précède la chute finale de Port-Royal, en 1710, et celle de toute l'Acadie, trois ans plus tard, est remplie d'événements tragiques tels qu'on les dirait tirés de l'épopée ou de la légende ; mais ces gestes sont peu faits pour avancer l'œuvre de la colonisation. Fait important et touchant à la fois, dès les débuts de ce pays, l'on voit se former une alliance entre Français et Indiens qui fait le plus grand honneur à l'humanité des premiers colons de France, nos ancêtres. " L'histoire des Acadiens a cela de particulier, dit Rameau, que jamais la bonne harmonie ne fut troublée entre eux et les Micmacs. Pendant cent cinquante ans, il est sans exemple qu'un seul coup de fusil, une seule discussion ait troublé l'alliance des Acadiens et de leurs sauvages amis."

En 1613, Port-Royal, qui n'a encore que huit ans d'existence,

est assiégé et pris par les Anglais mais pour revenir à ses premiers maîtres, en 1632, par le traité de St-Germain-en-Laye. Richelieu donne alors une vive impulsion à la colonie ; les missionnaires évangélisent les sauvages et instruisent les premiers habitants du pays.

L'Acadie est à la France depuis 1632 ; mais voici qu'en 1654, alors que les deux Couronnes sont en paix, Cromwell donne ordre d'attaquer Port-Royal et s'en empare ; treize ans plus tard, en 1667, le Traité de Bréda rend l'Acadie aux Français. C'est ainsi que dans cette période et dans celles qui suivent, les nouvelles colonies sont le jouet ou la proie de leurs propres querelles d'abord puis de celles qui troublent les principales nations de l'autre côté de la mer.

Par malheur, dans les conditions où elle se trouve réduite, la France ne peut guère envoyer de nouveaux colons, les ressources sont insuffisantes et les établissements sont laissés à eux-mêmes pour se défendre. Par contre, la Nouvelle-Angleterre ne cesse de s'accroître. En 1710, le fort de Port-Royal n'a pas 500 habitants, tout l'Acadie en possède à peine 2,000 tandis que la colonie voisine en a déjà 150,000.

Malgré cette inégalité, de 1667 à 1710, espace de 40 ans, Port-Royal n'essuiera pas moins de cinq sièges avant de tomber au pouvoir des Anglais. Les Français se battent vingt contre un. D'où leur vient cette vaillance extraordinaire ? L'on peut répondre sans peine : de leurs vertus privées.

Les historiens sont unanimes à exalter les mœurs des anciens Acadiens. Le courage de ces premiers habitants de notre Amérique, leur amour du travail, leur persévérance, leur simplicité, leur foi inébranlable ont été le sujet de panégyriques que l'intérêt seul ne suffirait pas à expliquer. Malgré les troubles que l'ambition de certains chefs suscite et dont la population est plutôt victime, les Acadiens réalisent entre eux cet idéal que tant de théoriciens jusques-là auront vainement esquissé dans leurs cervaux : celui d'une communauté fraternelle se gouvernant elle-même librement dans le respect du droit. Longfellow l'a chanté immortellement dans son *Évangéline* :

*" Thus dwelt together in love these simple Acadian farmers,  
Dwelt in the love of God and of man. Alike were they  
Free from Fear that reigns with the tyrant, and envy the vice  
of republics."*

Au moment où les Acadiens passent sous la domination anglaise, ces habitants tiennent déjà profondément au sol où

ils se sont implantés. Ils possèdent une physionomie distincte. " Pendant un siècle, dit Richard, ils ont vécu étrangers à la France et au Canada ; ils ont contracté des habitudes, ils possèdent des traditions, toutes choses qui caractérisent un peuple. L'immigration n'a rien ajouté à leur nombre ; ils se sont multipliés par eux-mêmes," ce qui explique encore leur union, leur harmonie, leur homogénéité. Quel malheur que la France n'ait pu secourir d'avantage cette petite nation des côtes maritimes ! Une défense hardie eût pesé si heureusement sur les destinées du Canada, peut-être de toute l'Amérique du Nord. Abandonnés à eux-mêmes, les Acadiens devaient à la fin succomber. Dans les dernières années du régime français, toutes les calamités, du reste, s'abattent sur les Anglais aussi bien que sur eux. Il était impossible que cet état de guerre et de rivalité incessante d'où toute sécurité était bannie, durât plus longtemps. En vain des efforts se multiplient, en vain des guerriers comme Subercase, par exemple, l'un des derniers héros des guerres d'Acadie, veulent prolonger la résistance, l'Acadie va succomber. Le drame si grave qui se déroule sous les murs de Port-Royal rappelle involontairement celui de la campagne aboutissant plus tard à la prise de Québec.

Dans le siège de Port-Royal où l'ennemi possède au-delà de 3,400 combattants contre 2 à 300 défenseurs, les Anglais sont plus d'une fois repoussés, mais trop faible pour s'aventurer hors du fort, manquant de tout, Subercase est forcé de capituler. Cet événement n'est que le prélude de la chute de toute la colonie en 1713.

### III

L'Acte de capitulation de 1710, après la chute de Port-Royal, garantissait déjà aux Acadiens la liberté civile et religieuse. Il les exemptait en outre de l'obligation de porter les armes contre les Français et leurs Indiens alliés. La Paix d'Utrecht, signée le 13 avril 1713, cédait toute l'Acadie aux Anglais. Ce traité solennel avec, deux mois plus tard, le 23 juin 1713, une lettre de la reine Anne, réglait définitivement leur sort.

Par l'article XV du Traité, il est expressément convenu que " dans toutes les dites places et colonies . . . les sujets du dit Roy auront la liberté, pendant un an, de se retirer dans un autre lieu, à leur convenance, en emportant leurs biens meubles ;

mais ceux qui voudront y rester et être sujets du Roy d'Angleterre, jouiront du libre exercice de leur religion, selon l'usage de l'Eglise de Rome, aussi loin que les lois de la Grande-Bretagne peuvent le supporter." (1)

La lettre de la reine Anne au gouverneur Nicholson dit à son tour : " Ayant égard à la bienveillance avec laquelle le Roy très-chrétien a remis leurs peines à plusieurs de ses sujets pour cause de leur attachement à la Réforme ; c'est notre vouloir et bon plaisir que tous ceux qui tiennent des terres sous notre gouvernement en Acadie et Terre-neuve, qui sont devenus nos sujets par le dernier traité de paix et qui ont voulu rester sous notre autorité, aient le droit de garder leurs dites terres et héritages, et d'en jouir sans aucun trouble, aussi pleinement et aussi librement que nos autres sujets peuvent posséder les leurs, et ainsi qu'ils puissent les vendre de même, s'ils viennent à préférer aller s'établir ailleurs." (2)

Les établissements situés sur la rive droite de la Baie-de-Fundy, ceux de la vallée de la rivière St-Jean—environ 500 habitants—ne sont pas cependant considérés appartenir au territoire cédé. Ce dernier se compose surtout de Port-Royal, des Mines, de Beaubassin et de Chipody qui ont une population d'à peu près 2,000 âmes.

Le Traité d'Utrecht accorde donc aux habitants l'alternative suivante :

Ou partir dans l'année pour aller résider " en tout autre lieu, à leur convenance," avec faculté d'emporter avec eux tous leurs biens meubles.

Ou demeurer au pays en devenant sujets anglais et alors, ils jouissent du libre exercice de leur religion.

Par certaines clauses du traité, on voit que les habitants sont cédés au roi d'Angleterre avec tous leurs biens, mais l'expression " tous leurs biens," ne comporte pas la confiscation. Cela s'entend simplement de la cession générale du territoire. La lettre de la reine Anne, qui équivaut à un décret, fait disparaître tout doute à l'égard des propriétés immobilières.

Or, dès l'automne de la même année, Richard prouve que le départ des Acadiens est résolu. Mais voici que commence la série interminable des tracasseries auxquelles on va les soumettre. Pendant 17 ans, de 1713 à 1730,—et nous ne sommes qu'au début—il n'y a pas d'artifices, de subterfuges

(1) Une colonie féodale en Amérique.—Rameau, 1er vol., p. 357.

(2) Id., p. 358.

qu'on n'invente pour les empêcher de partir en même temps que pour les forcer à prêter un serment absolu d'allégeance. Jusqu'à Richard, cette partie de l'histoire n'avait jamais été parfaitement mise en lumière ; le public anglais possédait là-dessus des notions confuses, erronées ; mais voici que paraît un personnage officiel dont les manœuvres vont l'expliquer en grande partie, Akins le compilateur des archives de la Nouvelle-Ecosse. La découverte des procédés de cet officier infidèle par Richard suffirait, à elle seule, pour justifier son ouvrage.

En 1857 ou 1859, Thomas B. Akins avait été chargé par l'Assemblée Législative de la Nouvelle-Ecosse de "recueillir les anciens mémoires et documents pouvant servir à éclairer l'histoire et les progrès sociaux de la Province." Cette mesure était l'œuvre de l'honorable Joseph Howe, l'un des hommes les plus éminents qu'ait produits la province sœur, l'un de ses plus nobles esprits. Akins se rend en Angleterre, consulte les papiers d'Etat, feuillette à loisir les documents du gouvernement canadien, ceux qu'il est chargé d'interroger et de copier à Québec, puis opère soigneusement le triage des pièces qui doivent entrer dans son volume. Tout ce qui peut favoriser les Acadiens, dit Richard, est consciencieusement omis, tout ce qui peut leur être défavorable est noté. Tout ce qui paraît excuser la déportation est recueilli, le reste systématiquement arrangé ou écarté. Le volume des archives néo-écossaises est publié en 1869. Chose facile à prévoir, tous les écrivains futurs sur l'Acadie devront aller puiser dans le volume préparé par Akins. Campbell a dû le faire quand il écrivait son histoire de la Nouvelle-Ecosse, en 1873, Moreau, quand il écrivait la sienne, la même année, Hannay, en 1879, Smith & Parkman en 1884. En 1888 vient Casgrain et, l'année suivante, Rameau, mais ces derniers forment un cas à part et sont d'ailleurs allés eux-mêmes jusqu'aux sources. Rameau a consacré 40 ans à ses travaux historiques sur l'Acadie. Si maintenant aux écrivains anglais de la Nouvelle-Ecosse, vous passez à ceux des Etats-Unis—il est vrai que je ne les connais guère et R. lui-même n'indique que Parkman pour bien dire, si vous descendez aux folliculaires qui les répètent, vous pouvez aisément juger de l'opinion générale. Richard, à force de recherches, parvient à découvrir les documents les

(1) Si l'on veut savoir jusqu'à quel point les archives de la N.-E. sont défectueuses, il faut lire, outre Richard, la requête que les Acadiens des Provinces adressèrent au Lieutenant-Gouverneur, le 15 d'août 1908, et que *L'Évangéline* de Moncton a publiée le 22 août dernier.

plus ignorés, il rétablit ceux qu'on a falsifiés, il apporte des témoignages nouveaux à l'enquête, il les compare, les discute et de cet examen infatigable, de ce travail auquel il met un incomparable talent d'analyse, découlent les conclusions les plus convaincantes, sinon toujours les plus neuves. Je dis "sinon toujours les plus neuves," car certains parmi les historiens anglais avaient déjà deviné ici et là la fraude, l'imposture et blâmé la déportation. Bancroft, aux États-Unis, l'avait fait. Haliburton, qui écrivit dès 1829, dit : "Je soupçonne au fond de cette affaire des Acadiens une immense canaillerie." D'autres avaient exprimé le même sentiment quoique d'une manière voilée. Mais là où les écrivains ne font qu'effleurer le sujet, R. plonge jusqu'au fond un regard impitoyable. Il confirme le soupçon des uns, complète le récit des autres et le rétablissement, l'assainissement de certaines sources constitue, je l'ai dit, l'un des plus grands mérites de son ouvrage.

John B. Akins n'ouvre son volume d'archives qu'en novembre 1714, omettant ainsi du coup l'Acte de capitulation de Port-Royal, en 1710, le Traité d'Utrecht et la lettre de la reine Anne, en 1713, comme si ces trois sources de renseignements étaient sans importance. Or, "cette omission, dit R., a suffi pour induire en erreur la plupart des historiens de la Nouvelle-Ecosse. Ils commencent, dit-il, où le compilateur commence, ils finissent où il finit." Que ces écrivains aient été peu curieux ou avertis, la question de légèreté, celle de bonne foi importe peu pour le moment, il suffit qu'ils ne soient pas allés plus loin et aient induit en erreur les écrivains qui les ont voulu consulter.

## V

Richard établit, documents en mains, que les Acadiens ont décidé de quitter le pays après la Paix d'Utrecht, dès l'automne de 1713, qu'ils ont prévenu le lieutenant-gouverneur Vetch de leur intention, qu'en ce moment ils ont commencé leurs préparatifs, mais que Vetch les empêche de mettre leur projet à exécution sous prétexte que le gouverneur Nicholson est absent ; il établit que ce dernier, sur des représentations de M. de Costabelle, gouverneur de Louisbourg, promet de laisser partir les Acadiens, mais qu'à la fin il les en empêche encore sous prétexte qu'il veut en appeler à la reine, quoiqu'il soit en possession d'un ordre de sa souveraine lui commandant

de les laisser partir s'ils le veulent ; il établit qu'immédiatement après Nicholson refuse aux Acadiens de s'embarquer à bord de vaisseaux de transport anglais ; qu'il leur défend également de prendre passage à bord de vaisseaux français ; que la détermination des Acadiens étant telle qu'ayant construit eux-mêmes des embarcations, ils essaient en vain de les équiper à Louisbourg, la permission leur en étant refusée ; que cherchant à obtenir la même chose à Boston, leur demande est encore écartée et qu'enfin les vaisseaux qu'ils ont construits eux-mêmes sont saisis. Des correspondances ont été échangées entre Louisbourg et Port-Royal, des réunions tenues, des délibérations, des requêtes, des ordres ont existé, point de trace aucune dans le volume Akins, quoique tout cela existe à Londres, à Paris ou ailleurs, puisqu'on l'a retrouvé. Qu'a fait Akins de la lettre du gouverneur Costabelle ? Qu'a-t-il fait de la réponse de Nicholson, des ordres de la reine Anne ? Qu'a-t-il fait du reste ? Le zélé compilateur des archives va plus loin, il manipule les documents de façon à leur faire dire que si les Acadiens n'ont pas quitté c'est leur faute. Richard accable le misérable faussaire au moyen de pièces qu'il a nécessairement eues sous les yeux. Haliburton "avec la sagacité du vieux magistrat" comme parle Rameau, avait déjà suspecté les archives. Richard mit au grand jour la mauvaie foi d'Akins. On ne saurait rien ajouter à la force de la démonstration.

Le Traité de 1713 avait spécifié un délai d'un an pendant lequel les Acadiens auraient la liberté de quitter le pays. Qui le croirait ? Voilà qu'on prétend maintenant que la condition est défaillie, que le délai étant écoulé on ne peut plus partir.

Deux ans seulement ont passé depuis la cession du pays à l'Angleterre. En 1715, le gouverneur Caulfield a succédé à Vetch. Ordre aussitôt est donné à ses officiers de proclamer l'avènement du roi George et de faire prêter serment d'allégeance aux Acadiens dans la forme prescrite. Les habitants des Mines s'excusent en disant qu'ils veulent laisser le pays, et qu'ils se sont engagés à cela envers le gouverneur de Louisbourg. Leur réponse, motivée, existe à Londres, dans les documents coloniaux de la Nouvelle-Ecosse, non dans le volume des archives. L'ordre de faire prêter serment seul s'y trouve et par suite du fait que la réponse n'y paraît pas, les Acadiens des Mines sont censés avoir refusé sans motif la prestation du serment d'allégeance au Souverain. C'est donc de prime abord un acte de désobéissance à l'autorité. On ne manquera pas de l'invoquer contre eux.

En 1717, un nouveau gouverneur, Doucette, à son tour, cherche à imposer le serment. Jusqu'ici, les Acadiens, déterminés à s'en aller, ont refusé d'en prêter un d'aucune sorte. Devant les obstacles qu'on oppose à leur départ et fatigués déjà des entraves qu'on leur suscite, ils consentent à la prestation d'un serment conditionnel. Ils prêtent serment d'allégeance à l'autorité souveraine, mais à condition que leurs droits civils et religieux soient sauvegardés, à condition qu'ils soient exemptés de porter les armes contre les Français, leurs frères, et les Indiens, leurs alliés. Qui pourrait contester la légitimité de ces réserves ? Ne voyons-nous pas, plus tard, en 1775, ainsi que le fait observer Richard, l'Angleterre accorder volontiers pareille demande aux Loyalistes passés en Acadie ou au Canada ?

Sur cette question du serment qui devait tant agiter les esprits, R. constate l'omission des documents les plus importants dans les archives de la Nouvelle-Ecosse. Mais on y tenait au serment ! Sans le Traité d'Utrecht et les conditions particulières dans lesquelles se trouvait le peuple acadien, nul doute que l'attitude eut été anormale vis-à-vis du pouvoir. Le sujet doit obéissance absolue au souverain. L'on prétendait que le refus de prêter serment purement et simplement emportait la confiscation des biens. Mais, alors, pourquoi s'opposer au départ des rebelles ? Oh ! c'est qu'il y avait pour le moment—du moins pour le moment—de sérieux motifs d'empêcher pareil exode. Nous sommes en 1720 et jusqu'en 1740 il n'y aura pas encore une demi douzaine de colons anglais dans la Nouvelle-Ecosse. On ne voit que le personnel de l'administration et de la garde des forts ; qui cultivera les terres ? Si les Acadiens passent du côté des Français, comment contenir les Sauvages irréconciliables ? Comment défendre la colonie ? Et puis va-t-on permettre aux Français voisins de se renforcer de la sorte ? C'est ce que les lords du commerce, à Londres, comprennent à merveille. C'est pourquoi tout en faisant mine austère de sauver l'honneur du roi qui n'est pas en danger, ils envoient des gouverneurs avec instructions d'insister sur la formalité du serment absolu qui les oblige à porter les armes en faveur des Anglais, tout en se gardant bien de les laisser s'échapper. Tout cela ressort clairement des faits. Les guerres fréquentes du temps, la seule perspective qu'il y en eût devait rendre, à la fin, la position des Acadiens extrêmement difficile. Leur tort irrémédiable est de n'avoir pas quitté le pays, en dépit des obstacles, puisqu'on les traitait en mépris des con-



ventions les plus sacrées. Ils en avaient le droit et ils en avaient le moyen ; mais les Acadiens, cette bonne paysannerie du XVIIe siècle, avaient un respect si aveugle du pouvoir qu'ils se fussent cru en conscience de secouer la tyrannerie qui les accablait. Au fait, ce même fétichisme de la légalité existe encore chez le peuple de France. Les Acadiens préférèrent patienter, se soumettre à tout plutôt que de se rebeller.

En 1720, le général Philipps arrive en Acadie, revêtu de toute la pompe vice-royale. L'on sent qu'il a été l'objet d'un choix tout particulier. A peine est-il débarqué à Port-Royal qu'il intime à tous les Acadiens l'ordre de prêter serment absolu d'allégeance. La proclamation dit néanmoins qu'ils peuvent partir, mais s'ils choisissent cette alternative, *défense leur est faite de vendre ou d'emporter leurs biens*. Au grand désappointement de Philipps, ils n'hésitent pas à déclarer qu'ils vont partir. Le manipulateur des archives ignore cette proclamation ; il insère au volume les lettres du vice-roi et omet les réponses qui leur sont adressées. Notre historien en compte au moins six qu'il a sous la main. Pas moins de vingt documents importants manquent jusqu'ici. De 1722 à 1725, le volume n'en contient pas un seul. En 1725, Armstrong, devenu gouverneur, menace de traverser en armes toute la Nouvelle-Ecosse pour réduire à l'obéissance ces vilains habitants français. Bon nombre se sauvent ; d'autres ayant osé des explications, leurs délégués sont jetés en prison. A la fin, l'envoyé d'Armstrong est contraint de se contenter du serment conditionnel. Le Conseil, irrité, déclare ce serment nul mais en même temps, par exemple, les rebelles sont proclamés sujets du roi. Quand la nouvelle des événements arrive à Londres, les lords du commerce sont furieux et renvoient Philipps en Acadie. Ce dernier, revenu en toute hâte, se met à l'œuvre encore une fois. Le 2 septembre 1729, il annonce gravement aux autorités qu'il est parvenu à faire prêter le serment tant désiré et que la paix est enfin rétablie. C'est vrai et les Acadiens ont prêté le serment, mais lequel ? Tout simplement le serment conditionnel ; seulement la réserve habituelle de neutralité, etc., n'apparaît pas au document écrit. Que s'est-il passé ? Richard discute la chose et croit que le serment a été écrit mais que les Acadiens se sont contentés d'assurances verbales de la part de Philipps. L'historien Haliburton dit que les conditions ont dû être écrites sur un papier facile à détacher et qu'on a fait disparaître. L'hypothèse de Haliburton nous semble la plus probable. S'il en était autrement, les Acadiens eussent manqué

à la prudence la plus invraisemblable et l'on ne se serait pas fait faute non plus de nier les conditions en temps opportun. Or, les gouverneurs les plus antipathiques aux Acadiens, Cornwallis, en 1749, et l'auteur même de la déportation, Lawrence, admettent les réserves acadiennes. Mascarène et Hobson, deux autres gouverneurs, le premier en 1748, le second en 1752, l'admettent aussi. C'est enfin à compter du moment où ce serment est pris que les Acadiens sont désignés sous le nom de " Français neutres ", "*French Neutrals.*" L'hypothèse la plus probable est donc qu'il y a eu fraude de la part des autorités.

De 1725 à 1740, espace de 15 années, R. note ce fait que pas un seul écrit de la part des Acadiens ou de leurs prêtres ne paraît aux archives. D'autre part, les lettres qui contiennent des plaintes contre eux et encore quelques-unes sont altérées, existent dans le grand volume. L'on conçoit quel labeur a dû s'imposer le critique pour mettre à nu tant d'artifices. Armstrong dont le règne devait peser si lourdement sur le peuple, finit par le suicide, décembre 1739. C'est un des gouverneurs les plus tyranniques de l'Acadie.

Mascarène qui lui succède, semble par la douceur de son administration, le père de ses sujets. Il écrit au duc de Newcastle les excellentes dispositions des Acadiens. Pendant qu'il est aux affaires, en 1744, éclate la guerre entre l'Angleterre et la France. Quatre fois l'Acadie est envahie ; Annapolis est trois fois assiégée. La neutralité fidèle des habitants sauve le pays. Si les Acadiens eussent cédé au ressentiment, c'en était fait des Anglais. C'est la coutume des colonies françaises d'Amérique de jouer de ces tours à l'Angleterre. Les Acadiens en ont les premiers donné l'exemple. Après eux sont venus les Canadiens, en 1775 et en 1812.

Mais ces services avanceront-ils la cause acadienne ? Vers l'année 1746, Shirley, gouverneur du Massachusetts, soumet aux autorités de Londres le plan de convertir les Acadiens à la Réforme, d'implanter des colons anglais parmi eux et de leur attribuer les terres qui appartiennent aux habitants.

Le duc de New Castle répudie, naturellement, les visées du gouverneur, mais ce dernier n'en demeure pas moins attaché à son projet. Toutes ces menées qui annoncent de loin la tempête sont clairement exposées par Richard.

En 1749, les Anglais fondent la ville d'Halifax où bientôt siègera le Conseil administratif de la Province. Cette fondation

d'une ville dans la fameuse baie de Chibouctou devait être un appoint considérable pour les Anglais.

Près de 40 ans se sont écoulés depuis le Traité d'Utrecht. La population acadienne, nonobstant ses épreuves, n'a pas cessé de s'accroître. En 1713, elle était de 2,500 âmes ; en 1739, de 7,114, et 10 ans après, en 1749, de 12,500.—De ce nombre environ 3,500 habitent le territoire français, au nord.

Le règne de Mascarene a été paisible. Avec Cornwallis qui lui succède, renaît la vieille querelle du serment. Le gouverneur menace les Acadiens de confisquer leurs biens. Les choses tournant contre son gré, Cornwallis, dans un premier moment de frayeur, veut saisir hommes, femmes et enfants pour avoir des otages. Encore un peu et l'émigration allait être générale.

Quelle situation pour ces pauvres enfants du sol, ne demandant qu'à vivre paisiblement sur leurs terres, ne voulant qu'un peu de cette liberté qui fait qu'on respire sur le sol natal !

Cornwallis n'osant mettre ses menaces à exécution, fait mine de leur donner la liberté de partir. Il exige seulement qu'ils sèment leur terre avant de quitter... nouvelle hypocrisie en attendant une autre. Le calme se rétablit temporairement. En 1750, il écrit en Angleterre qu'il espère voir arriver des colons et qu'alors il exigera péremptoirement le serment, ce qui veut dire que si les Acadiens refusent de se rendre à ses ordres, ils seront chassés du pays.—Pourquoi donc ne les laisse-t-il pas aller ? On n'est pas encore prêt à leur voler leurs biens. Un dernier artifice sera qu'il n'est pas permis de quitter sans un passe-port du gouverneur...

Quand on examine froidement tous les faits, l'on est pris de pitié pour ces publicistes qui cherchent encore aujourd'hui à pallier la faute des persécuteurs. L'un d'eux, le Dr Ganong, M.A., Ph. D., a publié dans les annales de la Société Royale du Canada de 1905, une étude sur l'histoire du Nouveau-Brunswick où il explique à sa façon les causes qui ont amené la dispersion. D'autres avant lui avaient argué de "la raison d'Etat." C'était une nécessité politique. Le nouveau docteur dit que la question n'est pas de savoir si cette mesure était nécessaire mais si les auteurs l'avaient cru nécessaire. Ce dernier refuge ne vaut pas mieux que le premier. Quand on connaît les dispositions pacifiques de ce petit peuple, son respect aveugle du pouvoir, sa soumission si entière, sa patience sans bornes, les obstacles sans nombre que, pendant plus de 40 ans, l'on dressé sur sa route pour l'empêcher de partir, l'on se demande

sur quoi le Dr Ganong s'appuie pour prouver sa "nécessité militaire." C'est un véritable comble que de prêter le sentiment de la peur à des maîtres du calibre de Lawrence ou à ses acolytes roués. Non, les Anglais n'avaient à craindre la révolte de personne à la Nouvelle-Ecosse, lors des conflits mêmes qui devaient aboutir à la Cession du Canada, ni des Acadiens dont on connaissait d'expérience le caractère inoffensif et qu'on avait d'ailleurs pris la peine de désarmer, ni des Indiens, leurs alliés ordinaires. Quant à ces derniers, c'était les Micmacs qui eussent pu être à redouter ; mais le gouverneur avait eu l'habileté de conclure un traité de paix avec le chef de la tribu habitant la côte orientale de la Nouvelle-Ecosse, en 1753, deux ans avant de chasser les Acadiens de la Péninsule. (Arch. Can. de 1905, vol. 1, p. 4). Les Anglais gouvernaient le pays depuis plus de 40 ans, ils s'étaient accrus en nombre, ils avaient eu le temps de se fortifier, les Français étaient occupés au Canada, que pouvaient, que devaient raisonnablement craindre les Anglais ? Le thème du Dr Ganong ne tient pas debout. C'est ce qui ressort, du reste, abondamment de l'ouvrage de Richard que le nouveau philosophe anglais affecte d'ignorer, besogne plus commode infiniment que celle de lui répondre.

## V

Tout comme il a fait dans son introduction, R., en arrivant au chapitre où il va parler de Lawrence, l'auteur immédiat de la déportation, écrit ces singulières paroles : " Parmi les faits que m'a révélés le volume des archives, j'ai choisi ceux qui étaient plutôt défavorables aux Acadiens." J'ai déjà fait observer combien ce procédé est peu rigoureux en matière historique. Sans le vouloir, pourtant, l'écrivain fait acte de diplomatie. L'exposé clair des événements, par un effet qu'on pourrait tout d'abord redouter, n'établit que plus fortement la futilité des torts qu'on reproche aux Acadiens. Toute la partie de l'ouvrage qui se rapporte à Lawrence est supérieurement traitée.

Un an avant le premier acte du drame final, le 1er août 1754, Lawrence écrit aux lords du commerce que *les Acadiens possèdent les plus belles terres de la Province* et que s'ils persistent à refuser de prêter serment d'allégeance, il vaut mieux les chasser du pays, quoiqu'il ne veuille pas entreprendre une pareille tâche, dit-il, sans le consentement des autorités. En répondant à Lawrence, les lords du commerce feignant d'ignorer les obstacles

qu'on a suscités aux Acadiens, pour les empêcher de partir, dès la première année de la Paix d'Utrecht, rappellent, néanmoins, la disposition du traité. Ils regrettent leur manque de loyalisme ; ils désirent en référer à Sa Majesté. Cette lettre est à lire.

Un trait décèle les dispositions du gouverneur Lawrence. Cinq jours après cette lettre des lords qui ne décident rien, ou dont le silence décide tout, il écrit au commandant du fort Piguit : " Vous n'avez pas à barguigner avec les Acadiens pour le paiement de ce qu'ils vous apportent et dont vous avez besoin. Délivrez-leur des certificats qui leur permettent de venir à Halifax où ils seront payés ce qui sera jugé bon. S'ils s'obstinent, informez-les que la contrainte militaire les attend." Partout ailleurs des ordres semblables sont expédiés. Un autre message un peu plus tard porte que nulle excuse ne doit être acceptée et que si l'on n'apporte du bois de chauffage, les soldats peuvent s'emparer des habitations pour s'en faire." Naturellement ces pièces intéressantes sont indignes de figurer au volume des archives.

Partout les ordres donnés sont obéis. Les habitants de Piguit ayant le malheur de tarder un peu, le Conseil de Lawrence envoie un ordre à l'Abbé Daudin, missionnaire, et à cinq autres habitants de venir sur-le-champ expliquer leur conduite. Un détachement de soldats les accompagne. L'on se croirait en temps de guerre où les réquisitions sont forcées. Détenus pendant huit jours, les malheureux toutefois sont relâchés, sauf l'Abbé Daudin que l'on médite de chasser de la Province : Il a osé présenter des excuses ! Richard n'en trouve rien dans le volume Akins, mais une lettre de Murray, l'un des officiers dévoués de Lawrence, nous révèle que l'Abbé Daudin ignorait les instructions du gouverneur envoyées à Piguit et que s'il les eut connues, il y eut obéi. Qui le dirait ? L'affaire de Piguit est l'un des actes d'insubordination sur lesquels on va s'appuyer pour justifier la déportation générale. R. excelle dans toutes ces recherches. Il ne laisse rien échapper. Pas de raisonnement dont la trame ne soit mieux ourdie.

En dépit du mal que s'est donné le prévaricateur des archives d'Halifax, les deux seuls reproches imputés aux Acadiens et qu'on rencontre dans son volume, se réduisent aux suivants : En premier lieu le retard des habitants de Piguit à obéir aux injonctions de Lawrence, en second lieu celui que des soldats français étant venus du Canada pour induire les Acadiens de la frontière à se ranger de leur côté, quelques-uns ont cédé à

l'invitation. Richard ajoutera à ces griefs celui tiré de la conduite de certain missionnaire du nom de Le Loutre dont le rôle actif a été diversement apprécié.

D'abord l'acte d'insubordination, s'il est sérieux, n'est le fait que de particuliers et, après tout ce qui s'est passé, les tracasseries incessantes ne l'ont-ils pas cent fois provoqué ? Est-il bien étonnant que l'on ait pensé une fois, au moins, à se tourner contre les autorités d'un pays où, depuis cinquante ans, l'on a été traité avec tant de mépris, où l'on a tant souffert ? Au surplus, la trahison invoquée n'est qu'un misérable prétexte. Quant à la conduite de l'abbé Le Loutre, R., avec un laisser aller et une candeur qui ne cadrent guère avec les règles de la critique, prétend que cet abbé a fourni le prétexte à la déportation, mais ses propres allégués le contredisent si absolument et les autorités qu'il invoque sur ce point, après en avoir fait le procès sur d'autres, sont si discutables que le missionnaire célèbre, loin d'apparaître comme un fauteur de troubles, semble plutôt devoir être considéré comme un patriote et un voyant. Plût au ciel que les Acadiens eussent eu plus de Le Loutre pour les gouverner !

Il serait trop long de raconter les mauvais traitements auxquels, d'ailleurs, les Acadiens avec leurs admirables missionnaires, furent soumis. Il existe dans les archives canadiennes, aujourd'hui, des instructions qui en disent long sur le prosélytisme protestant des autorités anglaises. L'on peut assez bien se figurer la douce paix, le bonheur dont ils pouvaient jouir sous un homme tel que Lawrence, par exemple, dont les Anglais eux-mêmes ont tracé les touchantes vertus. " Lawrence, dit un document, est dédaigneux, hautain, sourd à tous les conseils et se conduit en tyran. Il n'a pas d'amis, il est méprisé par ses officiers, excepté ceux qui servent ses instincts d'oppresseur. Il est plein de bassesse, si la bassesse peut servir ses fins politiques ; il est flatteur consommé, servile envers les étrangers qui peuvent lui être utiles. C'est ainsi qu'il a fait son chemin. Cet individu est toujours prêt à détruire avec acharnement tous ceux qui pourraient lui faire obstacle. Toujours prêt à traiter avec mépris et à maltraiter ses inférieurs. Enfin, il a publiquement qualifié le Conseil de repaire de vilains et de banqueroutiers." Pour achever une peinture si flatteuse, l'écrit ajoute que " Lawrence a fait passer en Angleterre le peuple pour rebelle. . . "

Or, ce document, écrit presque aussitôt après la déportation, et qui a été trouvé, si je ne me trompe, par R. lui-même, dans

les papiers du Rév. Andrew Brown, auteur d'un manuscrit historique sur les Acadiens, ce document n'est ni plus ni moins qu'une requête signée par les citoyens de la ville d'Halifax, en 1759, et adressée à Londres. Il n'est pas dit sans doute à quel personnage elle est adressée, et, à cause de cela, peut-être doit-on l'apprécier avec réserve. Un point essentiel pourtant c'est qu'elle est signée par les citoyens de la ville de Halifax, et le malheur pour Lawrence c'est qu'elle concorde avec ce que l'histoire nous apprend de son caractère. Si les compatriotes de ce singulier chef d'Etat avaient à se plaindre à ce point de celui qui les gouvernait, que devaient souffrir les pauvres Acadiens ? Lawrence, tel est l'auteur immédiat de la déportation. Richard raconte très simplement mais avec précision le drame si navrant qui se déroule en 1755 et les années suivantes. Il y met une exactitude, une précision et un relief dignes de son grand talent.

En sa qualité de critique, l'écrivain devait en toute justice faire la part des temps pour établir les responsabilités. Je ne sache pas toutefois qu'il ait réussi à diminuer la gravité des fautes de l'Angleterre en nous montrant les cupidités énormes qui s'épalaient alors dans les Indes ou ailleurs. Sans doute la fièvre des découvertes, le spectacle des trésors apportés de Madras, de Calcutta et d'ailleurs, les exploits de Clives et de Hastings étaient bien propres à exciter la convoitise. Un grand orgueil de domination s'était emparé des esprits en Angleterre depuis les jours de l'Armada. Mais voilà qui est expliquer plutôt qu'excuser. Décidément, tout n'est pas mauvais ; mais à côté d'actions dont on ne saurait méconnaître la grandeur héroïque, que d'iniquités, que de complots tragiques remplissent l'histoire des premières colonisations en Amérique ! Pour certains acteurs puissants, ces choses qu'on appelle la vertu simple, la bonne foi et les traités que valent-elles ? Les Acadiens eurent la naïveté de croire qu'il leur suffisait d'être fidèles à la foi des ancêtres, à leurs affections si légitimes ; ils crurent jusqu'à la fin dans ces retours que parfois la justice humaine apporte à l'opprimé. Combien leur soumission et leur patience devaient être cruellement déçues !

Shirley, on l'a vu, avait clairement exprimé l'avis que ces gens devaient être protestantisés ou dépouillés de leurs biens. L'affaire du serment était bien un motif ! Dans une citation, à Halifax, les Acadiens ont une idée ingénieuse. Sentant qu'ils sont menacés des plus grands maux et devinant fort bien les intentions du Conseil, ils font mine de se rendre à ses exigences

en offrant de prêter le serment demandé. " Il est trop tard, à présent, dit le gouverneur..." Cette réponse, prévue, a été consignée par Parkman lui-même.

R. démontre avec force que les motifs, à peine déguisés, les seuls, c'est d'abord la peur et l'intérêt. C'est le mépris que l'on ressent pour cette paysannerie humble ; c'est ensuite la cupidité, ce sont des biens que l'on convoite. " Cette convoitise, dit Rameau, datait depuis cinquante ans." Le reste n'est qu'un voile pour masquer la conduite. Il est temps, du reste, les colons de la Nouvelle-Angleterre ou d'ailleurs sont prêts à venir prendre les terres. La France est de plus en plus lointaine comme de moins en moins soucieuse des dénouements qui se préparent. Les dernières mesures sont prises. Personne ne doit échapper et le gouverneur recommande en particulier grand soin du bétail. L'habileté de Lawrence égale sa perversité et ses officiers le secondent. C'est un accord touchant. A les entendre, jamais les Anglais n'auront accompli plus glorieux exploits en Amérique que celui de chasser les Acadiens de leur pays. C'est en toutes lettres dans la correspondance. Malheureusement, il faut le répéter : jamais la ruse et l'audace n'avaient trouvé champ plus favorable ; jamais gens n'avaient été mieux préparés à subir l'oppression. Quand on lit le récit circonstancié de la conspiration, l'on est choqué de la simplicité, de l'aveuglement de ce peuple. Les ennemis ne sont qu'une poignée. A la veille d'être déportés, les Acadiens sont 18,000 âmes. En un tour de main, les persécuteurs peuvent être jetés à la mer. Mais non, quand il est évident que le cordon se resserre pour les étouffer, ils livrent leurs armes à deux reprises pour les redemander ensuite naïvement. Lawrence fait saisir leurs prêtres, il s'empare des archives. Nulle résistance. Les malheureux courbent l'échine au moindre signe, ils tendent leurs mains vers les chaînes. Lawrence reçoit des pétitions dont le ton soumis n'est propre qu'à exciter son mépris. Le spectacle de leur embarquement à Grand-Pré et à Beauséjour est véritablement lugubre. Où donc cette fierté que rien n'entame et qui défie les tyrans ? Chez l'Acadien, habitué à la vie paisible, entouré des siens, sans autre ambition que celle qui noue l'idylle des champs à celle du foyer, l'horizon se borne aux vertus familiales. Du reste, ce qu'on entend par patriotisme ou vertu civique, nulle part encore n'a pénétré dans les masses. Le courant vers la liberté telle qu'on l'entend aujourd'hui a été pendant longtemps ignoré ou refoulé. A l'époque des émigrations, les maximes césariennes



sont en honneur. " L'Etat, c'est moi ", dit Louis XIV. " Je suis de droit divin," dit le roi George, ce qui est vrai, non toutefois dans le sens où le monarque l'entend. Mais, après tout, ne serait-ce pas là vues trop humaines ? La Providence qui mène les événements et les hommes, n'aurait-elle pas voulu ménager dans les vertus privées de cet admirable petit peuple une leçon et un exemple ? " Ils furent le sel de la terre," a dit quelqu'un avec peut-être beaucoup de philosophie. En retrouvant, aujourd'hui, disséminés sur tous les chemins de l'exil, les descendants de ceux qui furent persécutés pour leur foi en Dieu et ces sentiments qui honorèrent leur cœur, le spectacle de leur progrès, les espérances d'avenir qu'ils font concevoir, ont quelque chose de consolant. Nous assistons certainement à une rénovation du peuple acadien au cœur même de la vieille Acadie. Puisque nul ne sait l'heure, sachons donc attendre !

Les Acadiens, R. l'a observé, ont eu—cela ne pouvait manquer—des écrivains peu sympathiques. Goldwin Smith, chez nous, en est un. L'un des plus brillants et, naguère au moins, le plus à la mode, aux Etats-Unis, Parkman, en est un autre. R. a consacré plusieurs pages à réfuter ce dernier. Mais en passant des erreurs historiques à la manière d'écrire, à la probité de l'auteur, il semble avoir dépassé la mesure. Il a vu la méthode de Parkman sous un jour irritant et l'a dit, voilà qui est bien, mais ce qui l'est moins ou ne l'est pas du tout, c'est d'avoir traité l'écrivain avec autant de mépris. J'ai peur même que R. n'ait eu—je ne le sais pas bien—la prudence de le convenablement lire. Plusieurs critiques américains ont vertement repris notre historien de ce qu'ils considèrent plus qu'une impertinence.

Au fait, Parkman n'avait guère d'excuse pour écrire ainsi qu'il l'a fait, sachant ce qu'il savait, mais au moment où " Acadia " était sur le métier, il avait déjà retracté quelques erreurs importantes contenues dans " Montcalm et Wolfe," et il est regrettable que R. n'ait pas usé de plus de réserve à son égard.

## VI

Une question soulevée par l'écrivain canadien et qui a beaucoup préoccupé son esprit, c'est celle de la responsabilité du gouvernement anglais dans l'œuvre de la déportation.

" *The Government*, dit R., *had nothing to do with the Depor-*

tion." Voilà qui est bien catégorique. Je ne sais si je me trompe, mais à venir jusqu'à ces dernières années, l'on s'était peu avisé de distinguer aussi nettement entre la métropole et ses colonies, ces dernières étant considérées comme de pures dépendances administratives. Nos historiens classiques, si j'ai bonne mémoire, n'en ont rien fait.

Une pareille distinction a lieu de surprendre de la part d'un critique avisé comme Richard. Voici deux puissances qui luttent pour la suprématie coloniale pendant cent cinquante ans. Les deux cabinets de Londres et de Paris suivent jour par jour—on le voit maintenant par la publication des archives, de la correspondance, des mémoires—le détail des événements qui se passent aux colonies. En Acadie, les gouverneurs se succèdent en moyenne tous les trois ans. Ils reçoivent des instructions, envoient des rapports ; un bureau spécial suit pas à pas les choses d'outre-mer. Supposé que l'on veuille un moment cacher aux autorités certains projets importants, est-il possible que cela dure longtemps sans qu'on le découvre ? Quand on lit l'histoire de ces temps qui nous paraissent trop reculés, l'on est étonné de voir avec quelle rapidité, quelle exactitude les nouvelles sont connues, malgré la lenteur apparente des communications. Les documents analysés par R., les questions soumises à Londres ou à Paris, tous ces faits, petits ou grands qui se touchent, se déroulent et s'enchaînent, les expéditions nombreuses, les voyages, l'espionnage des pouvoirs rivaux qui fait que rien n'échappe à l'attention, produisent une conviction morale telle qu'il est impossible à l'esprit d'y échapper. Les surprises, si surprises il y a, ne sauraient être jamais que temporaires ou momentanées. Il y a une suite dans les faits qui atteste une prudence, presque jamais en défaut. Voyons maintenant comment s'opère la déportation générale. Est-ce d'un seul coup, en un seul moment ? Loin de là si l'on considère que l'on a dû prendre et qu'en effet l'on a pris des mesures nécessaires pour en assurer le succès. Si c'était l'exil d'un individu, d'une famille, d'un groupe de familles, s'il s'agissait de dépeupler un port ou même une ville—on a vu ces choses, si rarement que ce soit, en temps d'invasions par exemple, mais non, c'est 18,000 habitants dont bon nombre disséminés sur un vaste territoire qu'il s'agit de faire disparaître et de disperser sur tous les rivages ; il faut des mois pour préparer la flotte des transports où l'on va les embarquer. De 1755 à 1758—les deux dates comprises—c'est une véritable chasse à l'Acadien. Les premiers chargements n'ayant pas

suffi, l'amiral Boscowen paraît avec ses bateaux à l'Île du Prince-Edouard où il s'empare de tous les habitants qu'il peut trouver. Pour que les autorités de Londres soient impliquées dans ces actes de piraterie ouverte qui dure si longtemps, vraiment qu'exige-t-on ? Veut-on que le Cabinet de Londres se transporte sur les lieux pour pousser les victimes à la mer ? Sans doute, sa diplomatie hésite, tâtonne, elle fait mine de ne pas saisir toute la portée des rapports qu'on lui soumet ; elle va même, à certains moments, jusqu'à s'opposer aux projets que l'on médite, mais à qui fera-t-on croire aujourd'hui que ces politiciens à l'œil ouvert ignorent ce qui se complot à Halifax ou à Boston ? Un secrétaire d'Etat, Craggs, a eu l'indiscrétion, depuis longtemps, d'approuver la déportation des Acadiens. Chose étrange, parce que le personnage est suspect, Richard n'y veut voir aucune preuve que Londres est renseigné. Au surplus, l'histoire contient des faits qui ne manquent pas d'importance pour exonérer le Cabinet de tout blâme et l'opinion de l'écrivain est partagée par bon nombre de publicistes parmi lesquels quelques Acadiens et Casgrain lui-même. Elle ne l'est pas par Rameau qui a consacré 40 ans de sa vie à l'étude de l'histoire acadienne et qui, de l'avis de Richard, est le mieux informé et le plus complet des écrivains. Elle ne l'est pas d'avantage des critiques américains, si je m'en rapporte à certaines études de l'ouvrage de Richard. Du reste, il est assez instructif de rechercher, ne fut-ce que très sommairement, le sentiment anglais pour les Acadiens, depuis la dispersion.

Voici que l'Acadie a été transformée en désert. Il reste à peine 2,000 Acadiens dispersés dans les bois ou autres endroits inaccessibles. Les terres sont libres, appel est fait aux sujets de Sa Majesté dans la Nouvelle-Angleterre ou ailleurs pour venir remplacer les déportés. Oh ! la distribution et le partage sont commencés. Lawrence a choisi des chevaux pour les expédier je ne sais plus à quel marché. Les membres du Conseil se sont attribué chacun 20,000 acres de terre. Je cherche en vain l'émotion. Où sont les doléances du cabinet londonien ? Où ses protestations ? La France fera un procès à Bigot et à ses complices dont plusieurs seront punis à commencer par l'intendant lui-même. Belcher et Wilmot, deux membres du conseil de Lawrence, au contraire, sont faits successivement gouverneurs généraux du pays. Quant à Armstrong et à Lawrence, on peut assez bien déjà juger quel eut été leur sort s'ils eussent vécu pour récolter le fruit de leurs exploits.

Richard concède qu'en 1766 les lords du commerce sont au

fait de tout. Cela aurait pris 11 ans ? L'historien canadien oublie, évidemment, ce qu'il écrit en suivant les Acadiens exilés. Il oublie, par exemple, qu'une partie assez notable des victimes a traversé l'Angleterre après avoir erré, ici et là, tombant sur les chemins. Je ne veux citer qu'un document :

"Lettre des Lords du Commerce au gouverneur Lawrence, le 8 juillet 1756 :—Je cite dans la langue où c'est écrit.

"Notwithstanding what you say in your letter of the Acadians being received in the several provinces to which they were sent, we must inform you (*le Cabinet de Londres qui informe Lawrence!*) that several hundred of them have since been sent over here from Virginia, and several from South Carolina, and that His Majesty has given orders to the Lords of Admiralty, to direct the commissioners for sick and hurt seamen to secure and maintain them." (Can. Archives, Vol. II, 1905, No. 18). Et ce ne serait que 10 ans plus tard, en 1766, que les lords du commerce sont pleinement renseignés. Enfin, supposons qu'ils ne savent bien tout qu'en 1766. Quels regrets, bien plus quelle indignation ils vont éprouver ! Nul doute qu'à la première occasion le gouvernement va s'empresse de réparer les désastres commis. Voici la guerre de l'Indépendance américaine. Les Loyalistes passent la frontière. Qu'arrive-t-il ? Un reste d'Acadiens vit retiré sur la Rivière St-Jean. C'est un petit noyau d'habitants qui ont échappé à la dispersion. Le gouvernement leur ôte leurs terres pour les donner aux Loyalistes. Allons, les Acadiens reprennent encore une fois les bois. Ce sont eux qui ouvrent la région connue aujourd'hui sous le nom de Madawaska, peuplée aujourd'hui par leurs descendants.

Plus tard, en 1798, il existe quelques cents familles d'autres Acadiens dans les Iles de la Madeleine où l'on n'avait pu qu'imparfaitement pousser la poursuite, trente ans auparavant et où quelques-uns avaient trouvé un refuge. Parait un favori du pouvoir, Isaac Coffin. Il s'agit de récompenser ses services. Le gouvernement accorde à Isaac Coffin les Iles de la Madeleine à titre de fief. Les Acadiens, de propriétaires qu'ils sont, deviennent tout à coup censitaires. Quels regrets ! Quelle réparation ! Continuons.

Les misères de l'exil, le souvenir de la patrie lointaine ayant poussé quelques familles à retourner habiter quelques coins isolés du sol natal, ces familles, avec quelques débris d'autres qui ont pu échapper à la dispersion se sont multipliées au point de reconstituer un peuple que l'on avait cru à jamais

éteint. Qu'a fait jusqu'ici l'Angleterre pour réparer les anciennes fautes ? Nous voyons que le serment du *test* n'a pas été aboli plus de bonne heure à la Nouvelle-Ecosse qu'ailleurs, c'est-à-dire pas avant 1827. Combien a-t-il fallu de temps pour permettre à un prêtre catholique de pénétrer en territoire néo-écossais ? Et depuis ? R. écrit que le gouvernement anglais, une fois l'acte consommé, dut bien en accepter les conséquences. Il faudrait distinguer. Au surplus, la question de responsabilité ministérielle est assez vaine et ne saurait rien changer à la responsabilité nationale. La manière d'agir de l'Angleterre, en ce cas, constituerait tout au plus ce que son propre code de lois criminelles appelle *la complicité après le fait* ; c'est une bien pauvre excuse aux yeux de la morale. Un fait terrible se dresse contre la métropole anglaise, c'est celui que l'une des plus lourdes fautes de sa politique coloniale en Amérique, celui qu'un crime national sans nom a été perpétré et est resté sans réparation !

Pour achever cette discussion déjà si longue sur un point particulier, ne semblerait-il pas que si la France doit être tenue responsable des malheurs qui ont affecté ses établissements d'Amérique, l'Angleterre doit répondre aussi des siens ? Or, voici encore un reproche que je ferai à l'auteur d' " *Acadia*," et c'est celui de n'avoir eu que des duretés pour le pays de ses ancêtres, tandis qu'il exalte outre mesure ce lieu commun qui s'appelle la sagesse anglaise. Le succès a le don d'entraîner les meilleurs esprits. L'Algérie, les contrées orientales conquises par la France et même notre Canada français achèvent, heureusement, de tuer cette légende que la France n'a pas d'aptitudes colonisatrices. Qui ne sait, à présent, les conditions politiques si différentes dans lesquelles luttèrent la France et l'Angleterre pour la suprématie coloniale ? Il eut fallu beaucoup de patiente étude pour comparer les deux pays et distribuer ensuite des brevets de supériorité à l'un aux dépens de l'autre. R. n'avait eu ni le temps ni le loisir de faire cet examen et c'est dommage, car je crois qu'il eut tiré de là des considérations intéressantes, qui eussent probablement modifié son jugement. Faute de s'y être livré, en tout cas, les comparaisons qu'il fait entre la sagesse anglaise et la légèreté française, outre qu'elles sont bien rebattues, sont d'une philosophie douteuse, superficielle et, disons le mot, sans portée aucune. Il n'est pas sans à propos de remarquer qu'en faisant ce procès sommaire des deux nations rivales au cours de son ouvrage, R., après avoir vanté la marche régulière du progrès, chez l'une,

sa sagesse traditionnelle, finit par dire que les hommes d'Etat anglais pas plus que les hommes d'Etat français ne prévirent l'avenir des colonies, que l'Angleterre, enfin, n'a été mue que par l'égoïsme, tandis que la France l'a été par des sentiments d'humanité. Ce n'est pas si bien pour la sagesse britannique mais ce n'est pas si mal pour la légèreté française. Au demeurant, ces grandes généralisations sont trop générales pour valoir quelque chose.

### CONCLUSION

L'ouvrage de R. se compose, ainsi que je l'ai dit, de deux volumes de 400 pages chacun. C'est long ! L'écrivain se répète et s'attarde souvent à des considérations éloignées du sujet. Il a le défaut de n'indiquer qu'imparfaitement, même quand il indique, les sources où il a puisé. La matière est parfois mêlée et les opinions sur quelques points bien surannées. Il y aurait à chicaner sur les principes concernant le progrès et la liberté. Voilà des réserves et quelques autres peut-être encore que l'on pourrait faire. Mais quels que soient les reproches qu'on puisse adresser à l'auteur, son ouvrage possède d'éminentes qualités de fonds. R. n'est ni un imitateur ni un simple collectionneur de faits ou d'anecdotes. C'est un chercheur patient, un analyste pénétrant et de la plus délicate probité. Il pense par lui-même, c'est pourquoi il a écrit un livre original et qui restera. C'est un grand mérite d'avoir pu ajouter ainsi qu'il l'a fait à Rameau et à Casgrain. En somme, son ouvrage constitue un réquisitoire formidable et, à travers les nombreuses critiques dont il a été l'objet, il n'y a eu qu'une voix pour en reconnaître la supériorité. Dès 1894, l'auteur était créé docteur ès-lettres de l'Université Laval et membre de la Société Royale du Canada. Il est peu de journaux anglais, parmi ceux qui comptent, qui n'aient su gré à l'auteur de son impartialité. Sa manière a plu à de nobles esprits, indignés de la fraude criminelle qui avait jusque là égaré l'opinion. Quant aux Acadiens, l'on se figure aisément l'accueil que cet ouvrage devait recevoir chez eux. " Ah ! Monsieur," nous disait, il y a deux ans, un publiciste acadien, M. Landry, du journal *L'Évangéline* de Moncton, " l'ouvrage de Richard est notre résurrection ! " De fait, jusqu'à 1894, l'on avait bien écrit en français et même en anglais sur les malheurs des Acadiens, mais il restait de nouvelles lumières à apporter sur le grand drame de la disper-

sion. Richard a descendu les derniers masques et cloué pour jamais les sinistres acteurs au pilori de l'histoire.

Vivement impressionné par la lecture du livre, je me suis demandé parfois s'il n'était pas dangereux de parcourir ces pages où la race au milieu de laquelle nous sommes appelés à vivre apparaît sous un jour aussi défavorable. Mais l'histoire comme la justice n'a-t-elle pas des droits imprescriptibles ? Tout en couvrant du manteau de l'oubli des haines fruit de temps malheureux qui ne sont plus et que ceux de demain finiront peut-être par guérir, nous ne devons pas laisser de lire notre histoire. Nous devons lire l'histoire de notre pays afin d'y retremper notre patriotisme, notre courage et nos espérances. Nous devons la lire afin d'apprendre à aimer de plus en plus nos ancêtres et cette France, notre mère, après tout si glorieuse et si grande, la patrie de Jeanne d'Arc d'où nous sommes sortis. Nous devons enfin la lire pour apprendre à révéler les desseins d'en haut et nous instruire.

A travers cette revendication si forte du droit contre la persécution et l'outrage par un descendant même du peuple martyr, il semble qu'il passe comme un souffle de cette parole du psaume : " Les fils des opprimés seront comme des flèches lancées par une main puissante."

**J.-E. Prince.**

---

# L'artiste du cloître

---

## I

Le soleil couchant rougissait au loin quelques légers nuages. La chaleur pesante s'allourdissait au front des pèlerins fatigués. Ils étaient deux, précipitant leurs pas sur la voie poussiéreuse. Le plus jeune, appuyé sur son bâton, dit à l'autre :

—“ Guido, vois-tu là-bas, au flanc de cette belle colline, comme les murailles nouvelles surgissent blanches dans les masses obscures ? ”

—“ Frère, disait l'autre, laisse-moi m'agenouiller, bientôt nous serons dans ces murailles bénies ; prions. Je me sens si peu de fermeté, que je n'aurai pas le courage d'une réponse à qui nous ouvrira la porte ; et toi, sauras-tu lui répondre ? ”

—“ Prions, répondit le jeune homme. . . ”

Et la lune naissante rayonnait sur leurs fronts penchés, et la brise du soir agitait pour la dernière fois peut-être leurs longs cheveux.

La nuit s'était faite depuis longtemps, quand ils secouèrent la poussière de leurs pieds à la porte du cloître.

—“ Que voulez-vous ? ” dit le frère portier.

—“ Vêtir l'habit de saint Dominique. ”

—“ *Deo gratias* . . . Entrez. ”

Guido était un jeune peintre ; simple, doux et timide. Dans l'atelier de son maître et parmi ses condisciples, il était, le pauvre enfant, comme le petit agneau qui a perdu de vue sa mère et, se trouvant égaré dans un troupeau étranger, bêle tristement.

Quand le soir venait, il prenait le bras de son jeune frère, et tous deux promenaient par la ville leurs vagues inquiétudes et leurs pensées d'avenir.

Ils arrivaient ainsi à la porte d'une vieille chapelle. Là, agenouillés, tous deux priaient avec la ferveur de cœurs jeunes.

Un soir, le petit dit à l'autre :

—“ Sais-tu ce que j'ai cru voir quand tu priais dans l'ombre ? Il m'a semblé que saint Dominique, vêtu de blanc, te bénissait et t'embrassait, au front ; et dans ce moment, je me suis senti attiré vers toi et comme collé à ton habit. ”



Guido répondit : “ Je ne sais si saint Dominique me bénit et m'attire, mais je sens en moi quelque chose que je ne puis nommer. As-tu vu le germe du jeune pêcher quand il écarte sa dure enveloppe ? Ainsi je me sens travaillé intérieurement, et quelque chose germe péniblement en moi. Il est des forces énormes accordées à l'homme ; tu as senti la puissance de la parole de Giovanni Dominici, le saint prier de Fiesole ; tu sais comme elle ébranle l'intime de notre être ; eh bien ! il est une force aussi puissante, et je veux l'acquérir. L'art, petit frère, n'est pas la reproduction servile de la nature, comme le croient quelques-uns d'entre nous ; il faut que l'homme y mette son âme. Comme la prédication sacrée, je voudrais faire naître des sentiments profonds ; je voudrais exprimer tout ce que je sens et tout ce que ma parole ne peut rendre. Oh ! si j'étais Dominicain, si je pouvais joindre la retraite, sans souci, sans distraction ; ah ! je le sens, je produirais quelque chose qui toucherait jusqu'au passant affairé ! ” . . .

—“ Et pourquoi, Guido, ne pas endosser le saint habit ? Je le revêtirais avec toi, je m'ennuie tant ici ; et je n'aime pas à voir rire quand je fais le signe de la croix avant de prendre mon pinceau, ainsi qu'avant de me mettre à table. Si tu le voulais, comme nous serions tranquilles tous deux ! Comme nous pourrions, à deux genoux, prier la Sainte Vierge, dont tu esquisses toujours les traits ! ”

Pauvres enfants, que la pensée de l'art dominait, mais que les douces croyances entouraient, déjà le monde était amer pour vous ! que serait-ce, si vous viviez aujourd'hui ?

## II

L'an 1408, dans une pauvre cellule, un humble Frère, le visage pâle, inclinait sa jeune tête que le rasoir avait rendu semblable à celle d'un mort, se frappait la poitrine et pleurait.

Fra Benedetto entra et, le voyant ployé en oraison, posa sur la table la palette et les pinceaux qu'il apportait dans les plis de sa robe, et, sur la pointe des pieds, il s'en alla.

Guido, ou Fra Giovanni, sanglotte, solitaire ; modeste est son visage, sa retraite est cachée, le nom de son père n'est pas connu ; on saurait à peine son âge, n'était le poli de son front et la vivacité de son regard. Ce n'est que le dernier venu des pèlerins qui aient demandé la robe de bure.

Mais il se lève, ; voilà que les pinceaux frappent ses yeux ; son cœur bat à se rompre, sa main tremblante s'allonge :

—“ O mon art chéri ! ” soupire-t-il ; et il se met à l'œuvre . . . Et la nuit passa toute entière, et les matines sonnèrent, et l'aube blanchit à l'horizon, et le soleil éclairait sa cellule quand il se reposa.

Fra Benedetto, inquiet et n'osant le dire, vint frapper à sa porte et entra. Oh ! la belle Vierge qu'il vit ! Oh ! les célestes regards qu'il rencontra ! Le prier, tous les Frères accoururent. A eux aussi Marie apparut modeste dans sa gloire et toute rayonnante d'une surnaturelle beauté. Et quoique le tableau fût à peine achevé, il les émut si fort, qu'ils joignirent les mains et restèrent sans voix.

Cependant, Frère Jean, presque honteux, la tête penchée avec un doux sourire, se tenait debout, laissant pendre ses bras. Et si pieux était tout son air, que le vieux Prieur, reportant ses regards de la Vierge au jeune Frère, lui dit : “ *Merci, Frère Angélique.* ”

Vous connaissez son nom ! C'est le prince des peintres mystiques, c'est l'artiste des célestes joies, c'est l'Angélique (Angelico)—le bien nommé.

Raphaël a reçu le nom de divin. Raphaël représente la beauté et la grâce sans pareille ; il étonne, on l'admire . . . Fra Angelico touche et fait rêver.

Avant de mettre la main à ses œuvres magnifiques, Sauzio a vu, a étudié les toiles de l'Angélique. Est-ce peu que cela ? Le jeune Raphaël est ému ; l'idéal surgit à ses yeux, il se sent appelé à créer aussi, et son cœur ardent aspire à un avenir glorieux.

### III

Le pieux Frère soupire et prie, ses genoux pèsent sur la pierre ; il se cache à tous les regards, et seul, dans la nuit, il aime à rêver au ciel.

Cependant, sa renommée s'étend au loin. On parle du Frère Angélique, on veut de ses tableaux à tout prix. “ Demandez au Prieur ”—répond l'humble Frère—“ Je ferai ce qu'il m'ordonnera. ” Et moins fréquents sont ses coups de pinceau que ses aspirations brûlantes, ou plutôt (on l'a dit), la peinture est la manifestation de ses sentiments ardents ; c'est sa manière de prier.

Une nuit que la lune éclairait les murs de sa cellule, il pensa qu'il était beau de voir le ciel étoilé ; il se leva et alla s'asseoir sur la muraille d'un puits profond. Se croyant seul, il se prit à chanter d'une voix basse et sourde : *De profundis clamavi*

*ad te, Domine* ; mais quelqu'un continua le verset. Tout étonné, l'Angélique reconnut le Frère Antonin. Ils s'aimaient tant, ces deux frères en Jésus-Crucifié, qu'ils s'embrassèrent étroitement. Antonin (depuis Saint Antonin) et l'Angélique causèrent longuement. Le saint donnait ses idées sur l'art et l'artiste l'écoutait.

—“ Mon frère, disait-il, si vous faisiez tout blanc le vêtement de la bienheureuse Vierge, elle me plairait davantage, surtout quand on la représente glorifiée. Mais comment, ô Giovanni, dites-le moi, comment avez-vous trouvé le sourire céleste que vous avez mis tout dernièrement sur ses lèvres divines ?

—“ Je ne sais, murmurait le Frère.”

—“ Mais où l'avez-vous vu, ce sourire ? dites-le moi ? ”

—“ Je ne puis ”, répondit doucement l'Angélique, car dans sa modestie, il craignait qu'on ne le crut favorisé de Dieu, il voulait être le dernier des derniers. Et cependant la Vierge bénie lui était apparue ; il l'avait vue lui sourire doucement, et ce sourire céleste, il l'avait gardé, il l'avait saisi et son pinceau l'avait retracé. Je ne sais, je ne puis, ! O humilité chrétienne, qui grandissait si fort le génie.

Mais Antonin, serviteur de Dieu, Antonin qui souvent aussi avait reçu de douces faveurs, comprit cette pieuse réserve ; il vit dans le cœur candide du jeune homme, comme dans l'eau de la citerne il voyait se réfléchir la lune, et, l'entourant de ses bras, il pleura de bonheur. Tous deux pleurèrent ainsi et, jusqu'à l'aube, ils se contèrent leurs ineffables joies et jetèrent l'huile de leur charité dans le brasier du pur amour.

#### IV

Le talent de Fra Angelico ne peut pas s'analyser. On peut vanter la pureté de son dessin, la grâce de son coloris, la beauté de sa composition ; mais comment retracer ce qui n'appartient qu'à lui, ce je ne sais quoi de céleste qui vous saisit à la vue de ses toiles ? Il a créé un type de Christ et de Vierge, qui lui est propre, type souverain qui le place au-dessus de Raphaël. Ses peintures merveilleuses ne peuvent s'expliquer par le génie seul ; le génie est trop faible pour de telles œuvres. On y sent la foi vive, la grâce surnaturelle ; on est tenté de baiser cette toile, où a passé la main d'un saint. Ce n'est pas seulement l'œuvre d'un ange, c'est une relique sacrée.

Un cœur tout à Dieu, voilà le secret du Frère. Quand il avait mis toute son âme dans la figure du divin Maître ou de

sa douce Mère, l'extase qui le possédait ne lui permettait pas de retomber soudain dans la réalité ; il ne pouvait ainsi chuter du ciel ; il fallait une transition, et sa main colorait au pied de son tableau une figure plus humaine ; il faisait partager son extase à saint Dominique ou à saint François, et quand il les avait prosternés aux pieds du Dieu d'amour, lui se relevait, et son œuvre était parfaite.

Qui a donné à l'Angélique ces idées étonnantes dans certains détails, qui seuls suffiraient à le faire acclamer génie ? Où a-t-il pris cette idée de placer la couronne hors de la main de Jésus, à peine effleurée de ses doigts ; dans le tableau du Couronnement de la Vierge ? Comme si Dieu envoyait la couronne se poser d'elle-même ; pensée sublime, dit le P. Marchese, qui rappelle le *Fiat* de la création.

Qui lui a inspiré ce calme majestueux dans le Jésus Dieu du jugement dernier ? Alors que tous les peintres le représentent terrible et irrité, l'Angélique le peint tranquille et étendant la main pour éloigner les maudits. O la grande idée ! A ce calme on reconnaît Dieu que nos passions n'agitent pas. Où a-t-il aperçu les anges qui, selon l'expression italienne : *Sembravano piorriri dal Cielo* (semblent tomber du ciel comme en tombe la pluie) ? Ah ! le secret de son art, c'étaient ses sanglots au pied de la croix, c'étaient ses soupirs brûlants que lui suggérait la méditation de son sujet, alors qu'étendu sur la pierre, il gémissait. . . . .

Mais voici qu'il se levait, comme Lazare, à la voix de Jésus ; il prenait son pinceau, son cœur battait violemment ; il vivait dans son œuvre, et vite, vite, il travaillait ; la sainte image était déjà dans sa poitrine et dans sa tête, toute belle et rayonnante ; il lui tardait de la voir sur la toile et devant lui ; et sa main frémissante courrait. . . . L'œuvre achevée, il la regardait avec amour et complaisance, et quelle qu'elle fut, la laissait sans la toucher jamais, disant naïvement, le cher Frère, que Dieu l'avait voulu ainsi. Quand on pénètre dans sa cellule, quand on regarde un peu dans le cœur de ce moine étonnant, on comprend la suavité de ses conceptions et la douceur de ses types, on comprend ses célestes joies.

Voyez le pauvre Dominicain, sa grande manche retroussée et l'œil en feu ; est-ce pour la gloire humaine ? Est-ce pour l'argent qu'il se courbe sur la toile, qu'il use ses dernières palpitations ? Quoi, c'est là sa vie, c'est là sa prière, c'est là sa

joie. Oh ! joie souveraine de l'artiste chrétien, qu'il ne sera jamais donné de sentir qu'à l'artiste dans ces conditions.

Sans doute, ô ange de Fiesole, dans un élan d'amour trop fort pour ton cœur, il se rompit, et ce fut là ta mort !

Son épitaphe dit qu'il donnait aux pauvres le prix de ses tableaux ! touchante fleur jetée sur sa tombe !

(*Annales religieuses de Gènévres*)

---

## Bibliographie

**Life and Sport on the North Shore** par Napoléon A. Comeau.

C'est le titre d'un intéressant volume qui nous arrive trop tard pour que nous en donnions une analyse complète dans le présent numéro. L'auteur, M. Comeau, est un des hommes intrépides, coureurs de bois, explorateurs, qui ont porté l'influence française jusqu'aux grands lacs et jusqu'aux prairies de l'Ouest. Fils d'un agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson, chasseur et explorateur lui-même, il s'est instruit par sa propre initiative et a un degré tel que des institutions comme le Smithsonian Institute de Washington ont accueilli avec enthousiasme ses contributions à la science.

Le volume richement édité par la QUEBEC DAILY TELEGRAPH PRINTING Co., se vend : broché \$2.00 ; toile \$3.00 ; luxe \$5.00.

Les vignettes publiées dans le présent supplément de la *Revue* ont été gracieusement prêtées par les éditeurs de cet intéressant ouvrage.

Analyse complète dans note prochain numéro.

---

## Revue des faits et des œuvres

---

### Feu Mgr Duhamel

L'archevêque d'Ottawa est décédé le 5 juin, à Casselman, Ont., au cours d'une visite pastorale. Ses funérailles ont eu lieu le 10 juin en sa cathédrale d'Ottawa.

De tous les articles publiés sur son compte nous détachons la note suivante, sobre comme l'hommage discret d'une affection profonde, publiée dans l'*Action Sociale*, par le Rév. Père Alexis, capucin :

✻ “ Mgr Joseph Thomas Duhamel naquit à Con- ✻  
✻ trecoeur le 6 décembre 1841. Il avait à peine deux ✻  
✻ ou trois ans quand ses parents vinrent s'établir à ✻  
✻ Ottawa qui portait alors le nom de Bytown. C'é- ✻  
✻ taient d'honnêtes artisans. ✻

✻ “ Lorsque, en 1848, Mgr Guiges fonda le col- ✻  
✻ lège d'Ottawa, le jeune Thomas et deux de ses ✻  
✻ frères furent parmi les premiers élèves. Ses ✻  
✻ études et ses succès furent si rapides que, en ✻  
✻ septembre 1857, âgé seulement de seize ans, ✻  
✻ il entra au Grand Séminaire. ✻

✻ “ Il fut ordonné prêtre le 19 décembre 1863. ✻

✻ “ Après quelques mois de vicariat à Buck- ✻  
✻ ingham, Mgr Guiges le nomma, malgré sa jeu- ✻  
✻ nesse, curé de St-Eugène de Prescott, en août ✻  
✻ 1864. ✻

✻ “ Mgr Bourget qui venait fréquemment à ✻  
✻ Rigaud, paroisse voisine de St-Eugène, eut ✻  
✻ l'occasion de connaître et d'apprécier le jeune ✻  
✻ curé que sa connaissance parfaite de l'anglais ✻  
✻ rendait précieux au clergé des environs. Bien- ✻  
✻ tôt l'abbé Duhamel, ayant conquis l'affection ✻  
✻ de ses paroissiens, termina son église qui passe ✻  
✻ pour l'une des plus belles du diocèse. Mgr ✻  
✻ Guiges qui l'appréciait à sa valeur, l'emmena ✻  
✻ avec lui au concile du Vatican. ✻

“ Lorsque le vieil apôtre mourut, en 1874, il désigna aux évêques de la Province de Québec le jeune et obscur curé de St-Eugène pour son successeur. Celui-ci n'avait pas encore trente-trois ans. Il fut sacré le 28 octobre par Mgr Taschereau.

“ L'œuvre du nouveau pasteur fut immense.

“ Il succédait à un évêque missionnaire, à un fondateur d'églises ; sa tâche devait être celle d'un organisateur et d'un administrateur.

“ Il trouvait à Ottawa 61 paroisses et missions, 80 prêtres, et 96,548 fidèles.

“ Son diocèse, divisé deux fois, possède actuellement 136 paroisses et missions, 258 prêtres, tant séculiers que réguliers, et au moins 151,000 catholiques. Onze communautés d'hommes, quinze de femmes sont employées soit à l'éducation, soit à la prédication, soit aux œuvres hospitalières. Presque toutes les églises ont été renouvelées et rivalisent en beauté avec les plus riches du pays. Une université a été fondée ; et enfin, pour couronner le tout, l'humble diocèse de colonisation, ouvert il y a soixante ans, dans les clairières de la forêt, est devenu une magnifique province ecclésiastique, le 8 juin 1886.

“ Monseigneur Duhamel meurt donc plein d'œuvres, sinon plein de jours, et peut comparaître devant son juge avec une ample moisson de mérites.

“ C'était un homme prudent et qui savait se taire. Occupé toute sa vie aux affaires plutôt qu'aux études, mais doué d'une vive intelligence et d'une grande facilité d'assimilation, il écoutait volontiers et profitait de tous les renseignements d'où qu'ils vissent.

“ Il était très discret, fermé dans les questions d'administration, comme il convient à un chef ; dans la vie privée fort avenant et fort gai.

“ Son cœur ne s'ouvrait qu'à bon escient et rarement. Pourtant c'était un cœur tendre et fidèle, qui, une fois donné, ne se reprenait jamais ; mais il affectait d'être impassible.

❖ " Il était humble, avec une foi tranquille et ❖  
 ❖ une confiance de petit enfant en la vierge Marie. ❖  
 ❖ " Il s'est préparé longtemps à la mort, se ❖  
 ❖ demandant chaque soir s'il serait en vie le len- ❖  
 ❖ demain. Que Dieu ait son âme ; que tous ceux ❖  
 ❖ qui l'ont connu et l'ont estimé fassent à ce grand ❖  
 ❖ archevêque, aujourd'hui en présence de son ❖  
 ❖ Maître, l'aumône d'une prière. " ❖

La REVUE FRANCO-AMERICAINE qui avait l'honneur de compter l'illustre défunt parmi ses amis fait part à tous ceux que cette mort atteint de l'expression très cordiale de ses sympathiques condoléances.

### La Fête de Mistral

Trois grandes fêtes patriotiques ont marqué, en France, la première semaine de juin.

A Rouen, Jeanne D'Arc ; à Paris, le centenaire du maréchal Lannes ; à Arles, le " trelus mistralen," le glorieux jubilé du chantre de " Mireille " et de la Provence.

Nous détachons ces quelques notes du compte rendu des fêtes arlésiennes.

❖ " La première journée du " trelus mistralen," ❖  
 ❖ du glorieux jubilé du chantre de *Mireille* et de ❖  
 ❖ la Provence, avait été fort belle. L'empereur ❖  
 ❖ du Soleil avait fait son entrée simplement, sans ❖  
 ❖ hérauts ni cortège, dans sa bonne ville d'Arles. ❖  
 ❖ Mais sa renommée seule le nimbait de pourpre ❖  
 ❖ et d'or. A l'inauguration du " Museon Arla- ❖  
 ❖ ten," une foule considérable acclama le Maître. ❖

❖ " Et lui, tout ému, prononça doucement des ❖  
 ❖ paroles qui gagnèrent les cœurs. Il dit à peu ❖  
 ❖ près : ❖

❖ " *Voilà l'œuvre, le palais du peuple provençal .* ❖  
 ❖ *A le parer, à l'emplir, tous ont collaboré : pâtres,* ❖  
 ❖ *bouvier, gardiens, fermiers, en donnant leurs ins-* ❖  
 ❖ *truments de travail, leurs objets familiers, bâtons,* ❖  
 ❖ *aiguillons, selles, meubles. .* ❖

❖ *Le don du prix Nobel à celui qui parla votre* ❖  
 ❖ *langue et vous a chanté m'a permis de réaliser ce* ❖  
 ❖ *rêve. Je remercie la Suède, nation bienfaisante,* ❖



❖ et aussi le conseil général des Bouches-du-Rhône  
❖ qui m'a soutenu, la Provence qui m'a fait chan-  
❖ ter!.. Que ce jour soit la fête de notre patrie et  
❖ celle de toute la France populaire!

❖ "Un immense cri de : "Vivo Prouvenço!"  
❖ salua cette courte allocution, tandis que reten-  
❖ tissaient les accents chaleureux de la "Coup  
❖ Santo."

❖ "De mémoire de Provençal, jamais on n'avait  
❖ vu les arènes ainsi envahies. Le succès dépassa  
❖ toutes les prévisions. *Mireille* fut acclamée  
❖ par vingt mille poitrines. Et le coup d'œil était  
❖ merveilleux. Tous les interprètes furent l'objet  
❖ d'ovations. Mounet-Sully en profita pour rem-  
❖ porter de nouveaux lauriers, lorsque, de sa  
❖ voix grave et chaude, il déclama l'*Ode à Mireille*,  
❖ de l'excellent poète Marie de Sormiou (Mlle de  
❖ Ferry), œuvre pleine de souffle et d'inspiration,  
❖ dont je ne puis résister de vous donner ces trois  
❖ stances :

◆ Et parce que Mireille est née, ô ma Provence,  
◆ De ta plaine féconde, épi de ses sillons,  
◆ Et qu'un poème est fait de ton sang, de l'essence  
◆ Qui s'en va parfumer de ton goût les rayons,

◆ Dans les âges lointains, si de nouveaux barbares  
◆ Violent ta race pure aux femmes de beauté,  
◆ Si ta Camargue rose et ta Crau d'herbes rares  
◆ Perdent le jour sous le pavé de la cité :

◆ Comme l'Hellade morte est vivante en Homère,  
◆ Tes yeux resplendiront de l'hymne pastoral  
◆ Qui les fait éternels, Provence, notre mère,  
◆ Dont l'âme claire est là dans le cœur de Mistral !

❖ "Le public semblait délirer. Et, certes—  
❖ pourquoi le cacher?... à ce moment beaucoup  
❖ d'entre nous éprouvèrent de sérieuses craintes...  
❖ pour Mistral.

❖ "Il nous parut que la foule allait se ruer ivre  
❖ de joie, vers le maître et l'enlever, l'engloutir  
❖ sous l'excès de son émotion. Fort heureuse-  
❖ ment, des précautions avaient été prises. Mais  
❖ le moyen de protéger le poète contre une trop  
❖ ardente sympathie vaut d'être noté. Sur le

fronton de la tribune d'honneur où s'entassaient, autour de Mistral, les personnages officiels, une grande affiche avait été apposée. Elle portait ces simples mots : "Partie dangereuse". Cela suffit. Le lion populaire gronda, soupira, rugit. et n'avança point.

"Mais à l'issue de la représentation, il prit sa revanche. Mistral fut porté en triomphe jusqu'à la place du Forum, où depuis quelques heures à peine, s'élevait sa statue.

"J'imagine que le doux rêveur dut vivre là quelques minutes heureuses."

### Nos Grands-Pères

M. Fernand Laudet publie dans la *Revue Hebdomadaire* une curieuse étude sur une collection d'autographes, phrases écrites sous des portraits pour la collection d'un ami, M. Charles Scitivaux.

Peladan, dans le *Soleil* de Paris, en fait une gerbe d'un arôme tout particulièrement bienfaisant. Nous citons :

"Ce sont déjà, dit-il, des voix d'outre-tombe que ces brèves sentences ; elles évoquent un temps plus sage où la tradition régnait encore et imposait ses bienséances à l'individualisme.

N'est-il pas émouvant de lire sous la signature de Mgr Darboy :

*"La vie ne vaut que par l'usage qu'on en fait en vue de l'éternité."*

et ceci de la main du Père Hyacinthe :

*"Les espérances de l'Eglise sont dans l'avenir pour la terre et dans l'éternité pour le Ciel."*

L'abbé Gratry, ce beau penseur qui n'a pas encore les lecteurs qu'il mérite, s'écrie :

*"Mes espérances sont retardées peut-être d'un siècle ou deux, mais elles subsistent."*

"Priez pour moi !" écrit simplement Mgr Dupanloup.

M. Emile Olivier cite un texte de saint Paul.

Dumas fils s'efforce à prendre le ton biblique :

*"Commence par admirer ce que Dieu te montre*

et tu n'auras pas le temps de chercher ce qu'il te cache."

Guizot s'énonce en digne pasteur :

"Supporter le malheur et s'y résigner avec fermeté, croire au bien et s'y confier avec persévérance."

Tous ont le souci d'enseigner, de reconforter ; tous acceptent les responsabilités morales de leur fonction ou de leur talent.

Les peintres manquent de précision la plume à la main, sauf Ingres qui ne perd pas une occasion d'adorer Raphaël : "Je ne trouve aucune expression pour rendre l'admiration que m'inspirent ces œuvres sublimes ; on peut dire de lui ce que Ange Politien disait d'Homère : " Ses louanges ne sont encore qu'ébauchées."

Le surintendant Nieuwerkerke chantonne :

◆	<i>J'aime Phidias et Houdon.</i>	◆
◆	<i>J'aime Raphael et Rembrandt.</i>	◆
◆	<i>J'aime Racine et Musset.</i>	◆
◆	<i>J'aime Haydn et Adam.</i>	◆

Diable ! Adam, Adolphe Adam, l'auteur du *Chalet*.

Les aphorismes politiques sont curieux : à côté de lord Brougham, qui soulève d'une phrase tous les masques : "Le progrès politique n'est qu'une suite de compromis," et Carmenin, qui donne le vrai sentiment des libertaires : "Ce que chaque homme veut au fond de son cœur, ce n'est pas tant la liberté que la domination", il y a les bonimenteurs. Flaubert aurait recueilli ce mot de Mores : "De tous les devoirs le plus saint et le plus négligé est celui du mandat." Et cette bourde d'Emile de Girardin : "Tout par la force immatérielle, rien par la force matérielle." Enfin, Monsieur Thiers : "Une nation libre est un être qui réfléchit avant d'agir."

Voyez aujourd'hui quelle diva de notre Opéra écrirait que "l'art est une émanation de Dieu," comme la Ristori.

Album mélancolique à feuilleter que cet album

❖ Scitivaux, car il témoigne d'un état d'âme encore ❖  
 ❖ sain, d'un jugement encore lucide, d'une race en- ❖  
 ❖ core bien trempée ! Sans doute, ce sont là des ❖  
 ❖ pensées d'apparat, officielles, de l'esprit en frac, ❖  
 ❖ ici un peu gourmées et là trop professionnelles ; ❖  
 ❖ mais si le goût manque, le caractère, lui, s'aff- ❖  
 ❖ firme. Ces hommes avaient des principes peut- ❖  
 ❖ être erronés, mais généreux et généraux. Leurs ❖  
 ❖ idées s'inspirent de l'intérêt collectif et d'une ❖  
 ❖ constante idéalité. Nul scepticisme : et le ❖  
 ❖ respect de la fonction et le culte de l'art s'affir- ❖  
 ❖ me d'un bout à l'autre de cet étrange recueil ❖  
 ❖ qui évoque une génération dont nous sommes ❖  
 ❖ peut-être la nuit, dirait Victor Hugo. ❖

❖ “ Plus je vieillis, plus je m'étonne et plus je ❖  
 ❖ m'indigne, mais plus j'espère en Dieu,” dit le ❖  
 ❖ marquis de La Rochejaquelin. ❖

❖ Il s'étonnerait et s'indignerait plus encore ❖  
 ❖ aujourd'hui ou plutôt il s'attristerait indicible- ❖  
 ❖ ment : il y a encore beaucoup de foi : c'est ❖  
 ❖ l'espérance qui se lasse—et surtout quand on ❖  
 ❖ voit les générations se succéder aussi dissem- ❖  
 ❖ blables que nous sommes de nos grands-pères.” ❖

### La Franc-Maçonnerie et la Musique

A propos de la reprise de *La Flûte enchantée* de Mozart, voici une amusante boutade d'Emile de St-Auban :

Avant d'être ce qu'elle est devenue en France, un syndicat d'intérêts, une échelle de Jacob dont les degrés, les trente-trois degrés montent au pouvoir, la franc-maçonnerie avait l'allure d'une sorte de religion. Elle garde, paraît-il, encore chez les autres peuples, ce caractère ; elle ne perd pas tout-à-fait sa pieuse physionomie ; et les rites conservent un sens mystique ; ils ne sont pas déchus au rang de burlesque simagrées.

Or, comme toute religion, c'est-à-dire comme toute doctrine qui satisfait à sa manière la poésie du rêve humain, la franc-maçonnerie ouvrit à la musique un vaste champ d'inspiration. L'histoire de la musique dans les Loges aurait de quoi tenter un psychologue doublé d'un mélomane.

Mes yeux rencontrent un vieux numéro du *Monde maçonnique* ; j'y trouve la description d'une solennité harmonieuse.

On fête un gros notable. “ A son entrée—je cite—des chants se font entendre.” Puis, le notable prononce un petit discours. Puis, on entend de nouveaux chants. Autres discours. Autres chants. Nos vêpres ne sont pas si longues. Enfin, “après un dernier chœur exécuté par les Frères, le notable prononce à haute voix une prière ; on se met, ensuite, à table ” ; la musique au service de la raison est un fameux apéritif.

Dans le même numéro du *Monde maçonnique*, je lis qu'il s'est formé des corps d'instrumentistes et de chanteurs pour le service des Loges. Le but est d'exécuter des chœurs et des symphonies pendant les fêtes. Il y a un maître de musique ; ce dignitaire ne doit pas porter, dans la hiérarchie, un nom banal.

Mon journal ne dit pas le rôle que joue le triangle dans l'orchestration. Mais il m'apprend qu'Orphée était franc-maçon. Oui : Orphée a fondé une loge ! Il en fut, naturellement, le chef d'orchestre. Pour ne pas remonter si haut, la secte s'honore d'avoir fondé, en Allemagne, les sociétés de chant. Elle revendique Mozart, dont la *Flûte enchantée*, que reprend ce soir le théâtre de l'Opéra-Comique, reflète les mystères.

Le symbolisme du livret, assez niais, de la *Flûte enchantée* est, en effet, aussi limpide que puéril. Les réunions de Sarastro et de ses collègues, les prêtres d'Isis, au fond des hypogées, sont des *tenues* véritables. Sarastro chante, sur des airs sublimes, le catéchisme rationaliste et humanitaire qu'on débitait dans les *convents* lorsqu'on avait le temps de s'y occuper d'autre chose que d'exiler, spolier ou moucharder les catholiques. Sarastro, pontife de la lumière, de la lumière du “ troisième appartement,” a la nuit pour ennemie personnelle ; la nuit mit au monde une délicieuse fille ; ce qui prouve que les ténèbres ne font pas que des bêtises ; afin de déniaiser la fille de la nuit, Sarastro la séquestre ; c'est la “ tolérance au troisième degré.” Cette séquestration, qui n'est qu'une laïcisation, aboutit, d'ailleurs, à la joie d'un hymen rêvé. Si la Loge se bornait à marier les amoureux, je lui passerais volontiers ses petites économies.

Le prince qu'épouse, au dénouement, la princesse laïcisée, est un fervent néophyte ; il subit avec componction les *épreuves préparatoires* ; il appartient à la catégorie de ceux qui croient que c'est arrivé. Son camarade, le bouffon Papagello, a, lui, une nature de profane ; on a beau l'initier aux saints mystères ; il ne veut rien savoir. Un jeune de vingt-

quatre heures le met dans des états fous ; et il se jette sur le premier pâté qu'on lui donne, comme sur l'assiette au beurre.

Un de nos confrères avait, l'autre jour, énormément piqué ma curiosité. Il rappelait qu'à Munich on déchire un peu mieux qu'à Paris les voiles d'Isis, que la mise en scène souligne le symbolisme de l'œuvre, que les vicaires de Sarastro se disposent en triangle et que des singes, leurs grands-pères et les nôtres, figurent dans le personnel. Il se demandait si M. Carré, l'ingénieur et scrupuleux metteur en scène, ressusciterait la tradition. J'en caressais le ferme espoir, et, samedi dernier, jour de la répétition générale, je me suis précipité place Favart, l'imagination pleine de triangles et d'orang-outangs.

Je n'ai le droit de rien dire avant la *reprise* qui a lieu ce soir. Mais on me pardonnera si j'affirme qu'en fait de triangles, je n'ai entendu que ceux de l'orchestre dont le bruit est délicieux, et que, si vous avez envie de voir des singes, c'est au Jardin des Plantes, et non à l'Opéra-Comique, qu'il vous faut aller. Mais l'Opéra-Comique vous offre, en revanche, d'aimables décors, un orchestre parfait, une interprétation soignée et l'incomparable acteur qu'est M. Fugère. Qui n'a pas vu M. Fugère subir les "épreuves" n'a rien vu. Ah ! les auteurs du livret de la *Flûte enchantée* étaient plus drôles que M. Brisson ! Mais ils ne sont jamais si drôles que lorsque M. Fugère leur prête le concours de sa gaîté : c'est la gaîté au troisième degré.

### Anniversaires russes

Écrit un correspondant russe :

"L'année 1909 évoque de grands anniversaires : pour la France, ceux d'Eckmühl, de Ratisbonne et de Wagram (que vous semblez avoir totalement oubliés). Pour la Russie, ils sont plus nombreux encore, et le *Nouveau Temps* (organe préféré du tsar Nicolas II, ne l'oublions pas) se plaît à nous les rappeler. Le plus grand de tous, à coup sûr, est le bicentenaire de la victoire de Poltava (27 juin - 9 juillet 1709). Mais il en est d'autres, presque aussi mémorables : celui de la victoire de Künnersdorf, remportée il y a 150 ans ; celui de l'annexion de la Gallicie orientale (1809) ; enfin, celui de la victoire de Vilagosch (ou Vilagos), remportée il y a 60 ans sur la Hongrie révoltée contre l'Autriche (1849).

D'où vient, se demande le *Nouveau Temps*, que, de ces quatre succès, le premier seul soit resté vraiment populaire ? C'est que les trois autres ont été suivis de fatales erreurs diplomatiques qui nous en ont fait perdre le fruit. C'est que Pierre le Grand avait compris que nous aurions toujours quelque ennemi redoutable en Europe, et semblé deviner qu'au début de chaque siècle la Russie serait menacée d'une invasion terrible par un peuple de l'Occident. Et le rédacteur du journal rappelle alors (ce que je vous ai dit maintes fois) les dangers que nous avons courus au début de chacun des derniers siècles : au XVII<sup>e</sup> (1605-1613), l'invasion polonaise ; au XVIII<sup>e</sup> (1700-1709), l'invasion suédoise ; au XIX<sup>e</sup> (1805-1812), la grande attaque napoléonienne. " Cent ans ont passé depuis lors, ajoute le *Nouveau Temps*, et, s'il faut en croire les bruits qui nous viennent d'Allemagne ; si l'on songe aux discours prononcés récemment à Vienne par " l'empereur du pangermanisme ", la marée montante de l'Ouest menace encore d'inonder la plaine russe."

### Les défaites du grand Frédéric

Que dire de nos autres victoires ? Pendant la guerre dite " de Sept ans " (la dernière où se soient heurtés de front les Prussiens et les Russes), il fut livré quatre grandes batailles. De ces batailles, nous avons perdu une seule, celle de Zornsdorff (1758). Mais nous en avons gagné trois, celles de Jøegernsdorff (1757), de Zullichen (1759) et de Künnersdorf (1759), qui nous valut la prise de Berlin (1760). Or, notez bien que nos armées étaient alors fort mal équipées, et commandées par des généraux de cour (Apraxine, Fermor et Soltikoff). Les Prussiens, au contraire, réputés la meilleure armée du temps, avaient à leur tête le génie même de la guerre, le grand Frédéric. Ce qui ne l'empêcha pas de perdre 30 canons à la journée de Jøegernsdorff, et d'en perdre, d'un seul coup, 172 à la bataille de Künnersdorf, où toute son armée fut anéantie par la nôtre. A tel point qu'il songea au suicide le lendemain de sa défaite ! Mais la diplomatie russe eut pitié des vaincus, lui rendit toutes les provinces conquises, et aida même au relèvement de la Prusse, qui n'a grandi que par nos mains (traités d'Hubertsbourg, de Tilsitt et de Vienne).

### Trop de générosité

Mêmes erreurs, même générosité naïve après 1809. Nous avions alors, d'accord avec la France, conquis la grande place de Lvoff (Lemberg), et toute la Gallicie orientale, peuplée de

Ruthènes, nos pères de race. Aux traités de 1815, Alexandre Ier rendit le tout à l'Autriche, sans aucune compensation. A quoi ce " beau geste " nous a-t-il donc servi ?

Et que dire de la victoire de Villagosch ? La Hongrie révoltée, qui venait de vaincre tant de fois les troupes de Vienne, était écrasée par l'armée russe de Paskiévitich (1840). Et celui-ci pouvait écrire au tsar Nicolas Ier : " Sire, la Hongrie est aux pieds de Votre Majesté ! " A quoi nous servit cette victoire ? Il nous eût été pourtant facile alors de constituer les Hongrois en peuple indépendant, naturellement rival de l'Autriche, et qui nous aurait dû sa liberté, tout comme les Bulgares. Bien au contraire, Nicolas Ier livra la Hongrie aux vengeances de l'Autriche. Et quel fut le résultat de cette courtoisie poussée jusqu'à la démente ? C'est que l'Autriche se tourna contre nous dans la guerre de Crimée (1854) ; c'est qu'elle opprima nos frères slaves de Croatie qui avaient aidé à sa victoire (Jellochich) ; c'est qu'elle annexa plus tard deux autres provinces slaves (la Bosnie et l'Herzégovine) ; c'est qu'elle s'est aujourd'hui jetée dans les bras de l'Allemagne, la plus dangereuse de nos ennemies.

Voilà où nous conduisit la politique de désintéressement, la politique des " mains nettes ", comme disait, au lendemain du congrès de Berlin, le représentant de la France, M. Waddington ! Il y a vraiment là de quoi dégoûter pour jamais du donquichottisme et de la générosité !

**Léon Kemner.**



## Vieux articles et vieux ouvrages

**La question des nationalités et des langues aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord considéré dans ses rapports avec le choix des curés et des évêques.**—Mémoire adressé à Sa Sainteté Pie IX, aux Eminentissimes Cardinaux et à leurs Conseillers. (1906.)

### XIV

SOMMAIRE. — L'Œuvre de St-Raphaël se forma pour éloigner les dangers auxquels sont exposés les émigrants. — En 1890, elle eut un Congrès international et rédigea une adresse qui fut présentée au Pape par MM. Cahensly et Volpe-Laudi. Cette adresse, ŒUVRE MAGISTRALE, dit :

Les évêques furent les instituteurs et les pères des peuples ; mais ils étaient de la nation même. Par exemple, ce sont les évêques *irlandais* qui ont soutenu l'Irlande durant les siècles de persécution et qui ont gardé les Irlandais aux Etats-Unis. — C'est, pourquoi l'Eglise tâche de donner aux nouveaux peuples convertis des évêques de leurs nationalités. — Comme il y a aux Etats-Unis des peuples divers, il faudrait des évêques de diverses nationalités, lesquelles auraient ainsi leurs représentants dans l'épiscopat. — Ce que nous écrivons sur cette question vitale est l'expression de l'opinion catholique des hautes sphères sociales, manifestée dans notre Congrès, et, après, par les nombreuses adhésions reçues de toutes parts. — Les évêques non-connationaux sont étrangers aux mœurs, au caractère des fidèles et ne peuvent, malgré leur zèle et leur science, comprendre et satisfaire pleinement leurs besoins. — Si l'on ne choisit pas les évêques parmi les diverses nationalités, on crée un sentiment de malaise, de mécontentement et on donne naissance aux rivalités jalouses et blessées. — Il ne s'agit pas de *diviser les diocèses par nationalités*, mais de donner aux diverses nationalités *des représentants dans l'épiscopat* ; de là on voit que les adversaires ont accusé faussement Cahensly. — L'Eglise des Etats-Unis aura ainsi un caractère d'universalité. — En outre les émigrés ne sont pas allés là pour apprendre la langue, mais pour gagner leur pain, et un grand nombre, par ex., d'Italiens et de Canadiens, n'y restent qu'un temps limité : on ne peut, certes, exiger que ces gens apprennent l'anglais. — Les lois permettent à tous de conserver leur langue maternelle. — Si l'on attend pour leur faire pratiquer la religion qu'ils aient appris l'anglais, ce sera trop tard, comme l'expérience le prouve. — Il faut aussi que les prêtres soient connationaux et il faut des paroisses distinctes. — C'est erroné de croire que la conservation de la langue ne peut pas aller au delà de la 2e génération. Les faits prouvent le contraire ; on peut donner comme exemples les Français de la Caroline et de la Louisiane, les Canadiens-Français de la Nouvelle Angleterre, les Allemands dans divers Etats ; ces gens ont conservé leur langue, bien qu'ils aient dépassé la 10e génération. — L'expérience enseigne que l'abandon de la langue cause la perte de la foi.

Voyant les périls de tous genres auxquels étaient exposés les émigrants durant la traversée, à leur arrivée dans leur

nouvelle patrie, etc., des associations charitables se formèrent pour les aider spirituellement et corporellement ; elles furent placées sous le patronage de St-Raphaël. Des comités de l'*Œuvre de St-Raphael* furent fondés en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Suisse et en Italie. Ils se réunirent en un Congrès international, à Lucerne, en décembre 1890, et rédigèrent une adresse qui, en février 1891, fut envoyée au Souverain-Pontife, par M. Cahensly, député au Reichstag allemand et président de l'*Œuvre de St-Raphaël* et par M. Volpe Laudi.

Cette adresse, œuvre magistrale, s'exprime comme suit :

“ C'est une vérité historique que les évêques sont les instituteurs, les pères des peuples. Ce sont les évêques qui ont élevé, formé tous les peuples, qui ont marché à la tête de la civilisation chrétienne. Ce sont les évêques qui ont fait la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et d'autres pays.

“ Mais ces évêques étaient de la nation même. Ils portaient dans leurs grandes âmes, avec les vertus évangéliques, l'amour de leur patrie ; c'est là ce qui les a faits si grands et ce qui leur a permis de faire de si grandes choses.

“ Qui a soutenu l'héroïque Irlande et l'a maintenue, malgré tant de siècles de persécution, au nombre des nations ? Les évêques !

“ Qui a fait des immigrés irlandais, aux Etats-Unis, en Australie, un peuple si généreux, si fort, si digne d'admiration ? Leurs évêques nationaux !

“ Voilà pourquoi l'Eglise, qui a par-dessus tout la science profonde des besoins des peuples, s'empresse, dès qu'ils sortent de la barbarie, dès qu'ils entrent par l'évangélisation dans la vie et les voies de la vraie civilisation, de leur donner des évêques propres ; nous voulons dire des évêques nationaux.

“ Aux Etats-Unis, où l'Eglise se forme de nations immigrées déjà civilisées, christianisées, mais diverses par le caractère, les mœurs, les habitudes, aussi bien que par la langue, ce besoin des évêques propres, des évêques représentant chaque peuple se fait sentir impérieusement.

“ Cette question des évêques est tellement importante, tellement capitale ; elle touche à des intérêts religieux et nationaux si élevés et si décisifs, que nous croyons nécessaire de dire ici tout ce que nous en savons.

“ Ce que nous en écrivons dans ce mémoire est l'expression de convictions formées au contact de l'opinion catholique prise dans les hautes sphères sociales, selon que nous l'avons constaté au Congrès international de Lucerne, le 9 et 10 décembre

dernier et selon que nous avons eu l'honneur de le communiquer au Saint-Père par la supplique de ce Congrès.

“ Et les adhésions que le Congrès a reçues de toutes parts, nous ont, plus fermement que jamais, convaincus que de cette question dépend la solution du plus grand problème des temps présents : le problème de la migration des peuples.

“ Il y va d'abord du salut des âmes. Des évêques étrangers à l'esprit, au caractère, aux habitudes, aux mœurs des autres peuples, ne peuvent, dans la mesure voulue, malgré leurs vertus, leur science, leur zèle, embrasser et satisfaire efficacement les besoins de ces peuples (1).

“ Il y va aussi de l'harmonie et de l'accord entre les différentes nationalités. Si on livre presque exclusivement l'épiscopat à une seule nationalité, au détriment des autres, on crée un sentiment de malaise, de mécontentement général parmi ces dernières ; sentiment qui prend les proportions de rivalités nationales jalouses, blessées, choquées dans tout ce qu'elles ont de droits et d'intérêts sacrés... (2).

“ Les diocèses étant formés de fidèles de différentes nationalités, *il est évident qu'il ne s'agit pas de réclamer la division de ces diocèses par nationalités.* Ce que l'on attend de la sagesse et de la justice du St-Siège, c'est que dans le corps épiscopal *il fasse entrer des évêques des diverses nations, afin que les différents peuples soient représentés par quelques-uns des leurs dans l'épiscopat, dans les provinces ecclésiastiques, dans les Conciles* (3).

“ Par cette sage mesure, l'Eglise des Etats-Unis, formée de nations si diverses, aura un caractère d'universalité comme la

(1) Ces arguments s'appliquent à tous les pays ; pour les Etats-Unis et pour le cas qui nous occupe, il faut de plus tenir compte de tout ce qui a été dit plus haut : les évêques irlandais et leur entourage (consulteurs, chancelier, vicaire-général, etc.) ou appartiennent à l'école des ultra-Américains à un degré plus ou moins prononcé, ou au moins, sont en très grand danger d'en subir l'influence.

(2) On aurait pu ajouter ici qu'on crée, chez beaucoup, la pensée, évidemment fausse, que certains membres du S. Collège se laissent tromper ou influencer par l'élément irlandais, *riche et puissant* ; qu'il n'y a pas de justice à Rome, pas plus qu'ailleurs, etc. De là, perte de confiance et de respect et parfois d'obéissance ; de là, cette croyance de certains qu'à Rome, avec l'audace et l'argent, on arrive à tout. Cet état psychologique chez beaucoup n'est pas chose imaginaire ou inventée par moi ou d'autres : je pourrais pour ma part citer bien des faits qui en prouvent l'existence.

(3) Ce passage montre combien fausses ont été les accusations faites contre Cahensly et les Allemands, de vouloir établir aux Etats-Unis “ *une Allemagne à demeure* ” et des “ *évêques nationaux* ” dans le sens donné à ce terme par les adversaires. Les détracteurs et les écrivains, anciens et nouveaux (je m'abstiens de citer des noms) auraient dû lire ce document avant de débâter.

nation elle-même. Le Saint-Siège aura là une force d'autant plus grande, qu'elle se composera de diverses races unies dans la même foi, soumises au même chef visible. Il y aura là l'unité dans la diversité, ce qui est le caractère propre de l'Eglise catholique.

“Avec cela que les immigrés ne sont pas venus en Amérique pour apprendre des langues nouvelles, mais pour gagner leur pain quotidien (1).

“C'est ce qu'ont bien compris les Etats-Unis. Aussi laissent-ils à chaque peuple la faculté de conserver l'usage de sa langue. Sans doute, avec les années, ces immigrés arrivent à parler l'anglais, mais si on attend pour leur faire pratiquer la religion, qu'ils aient appris cette langue, on risque de ne plus les trouver disposés à vivre chrétiennement. La triste expérience du passé prouve malheureusement qu'il en est presque toujours ainsi.

“Chaque peuple ayant son caractère, ses habitudes, ses mœurs, il importe aussi que les prêtres, non seulement parlant la langue, mais soient de la nation même des immigrés. C'est pourquoi il est désirable que chaque groupe national différent d'immigrants soit organisé en paroisse distincte avec un prêtre de sa nation.

“Quelques-uns croient que la conservation de la langue ne peut aller au-delà de la deuxième génération et qu'infailliblement les petits-enfants des immigrés ne parleront que l'anglais.

“Les faits de l'expérience offrent de triomphantes objections à cette opinion. Rappelons-en quelques-unes.

“Depuis trois siècles, les Français, colons de la Caroline et de la Louisiane, se sont multipliés par des générations nombreuses dans ces deux grands Etats. Ils n'ont pas oublié leur langue. Non seulement ils la parlent entre eux, mais ils obligent les autres races à l'apprendre pour les besoins du commerce et des relations sociales.

---

(1) Je fais remarquer ici qu'un grand nombre d'immigrés ne sont pas allés là pour y rester ; cela se vérifie, par ex., pour beaucoup d'Italiens, qui passent un certain temps aux Etats-Unis et reviennent ensuite pour toujours au pays natal. Ces gens vont là pour y gagner moins durement leur pain quotidien, et, usant de leur droit, ils le quittent pour la patrie où les attendent tant de personnes et de choses chères. Certes, on ne peut exiger que ces gens apprennent l'anglais ; mais les ultra-Américains ne pensent pas à ces Italiens pauvres, misérables, sales et mauvais (comme souvent j'ai entendu qualifier des pauvres gens qui n'avaient que le tort d'être des déshérités de la fortune). Cet aspect de l'émigration constitue un autre argument contre ces assimilateurs exagérés : il faut pour ces milliers de gens : Italiens, Canadiens-Français, etc., des églises desservies par des prêtres connationaux.

“ Les Allemands émigrent aux Etats-Unis depuis 1730. Ils se sont groupés en grand nombre dans les Etats de l'Ouest. Eh bien ! dans ces Etats l'allemand est parlé à l'égal de l'anglais et prend en quelque sorte le caractère de langue officielle.

“ Les Canadiens émigrent aux Etats-Unis depuis le XVIIIe siècle. Ils se groupent dans les six Etats de la Nouvelle Angleterre et aussi dans ceux de l'Ouest. Partout, ils conservent leur langue et les descendants des premiers immigrants canadiens, c'est-à-dire la dixième, la douzième, la quinzième génération, parlent le français, comme le parlaient les ancêtres.

“ L'expérience enseigne encore que les immigrants et leurs descendants qui oublient leur langue, oublient aussi la religion. La langue et la religion sont deux choses inséparables, surtout en pays d'immigration. Sacrifier l'une, c'est sacrifier l'autre.”

---

## XV

SOMMAIRE. — Venons aux arguments des ultra-Américains. *Arguments d'ordre politique.* En américanisant ses enfants, l'Eglise s'attirera les sympathies du gouvernement et du peuple.

*Réponse.* — L'Eglise sera toujours un objet de suspicion. — Les catholiques parlant anglais ne sont pas mieux vus que les autres ; c'est plutôt le contraire. — Il y en a d'autres qui veulent aussi conserver leur langue, tels les luthériens allemands : ainsi on ne peut reprocher aux catholiques de vouloir cela parce qu'ils sont catholiques. — La seule chose qu'on peut exiger d'eux, c'est qu'ils soient de bons citoyens. — Et de fait, la Constitution des Etats-Unis ne demande pas plus. — Il y a des magistrats qui emploient l'allemand et le polonais dans des lettres publiques ; dans les tribunaux il y a des interprètes. — Ce sont les ultra-Américains, presque tous Irlandais, qui causent tout le trouble, s'attribuant une priorité qu'ils n'ont pas, croyant mieux comprendre les intérêts de la République que les autres, etc. — Le vrai Américain a plus de bon sens que ces Irlandais ; il veut que son pays soit le pays de la liberté, où chacun peut vivre à sa manière pourvu qu'il respecte les lois. — Il comprend que les exigences de ces ultra-Américains sont déraisonnables, vu la diversité de race des habitants des Etats-Unis et le peu de temps qu'ils sont là. — On ne peut dire que les Etats-Unis soient un pays de langue anglaise comme la France est un pays de langue française : il n'y a aucune comparaison. — Le vrai Américain comprend que l'assimilation doit se faire graduellement et qu'il est utile aux diverses races de connaître leur langue maternelle.

Voyons maintenant les arguments de l'école opposée et les objections qu'on pourrait faire.

Voici comment Tardivel présente l'argument d'ordre politique (op. c., p. 211) :

“ En faisant de tous ses enfants des Américains de langue

anglaise, en les jetant tous dans le même moule national, l'Eglise s'attirera les sympathies et la confiance du Gouvernement et du peuple des Etats-Unis, au lieu de leur paraître une institution quelque peu exotique, à cause des diverses langues étrangères qu'elle tolère parmi les fidèles."

Écoutons sa réponse : " A cet argument la réponse est quadruple : 1° L'Eglise, par cela même qu'elle est l'Eglise, quelque langue que parlent ses enfants, sera toujours un objet de suspicion pour les sectes et les gouvernements que les sectes dominent. 2° Les catholiques de langue anglaise, les catholiques *américains* dans toute la force du terme, pourvu qu'ils soient sincèrement catholiques, ne sont pas mieux vus ni mieux traités que les catholiques parlant une langue étrangère. Au contraire, on pardonnera plutôt à un *foreigner* de faire profession de catholicisme qu'à un Yankee. Un vrai Yankee, qui est en même temps catholique, est considéré comme une anomalie, une sorte de *lusus naturae*, tandis qu'on ne s'étonne pas de trouver la foi catholique chez un homme qui a conservé encore le type et l'accent allemand, français ou polonais. 3° Les catholiques étrangers ne sont pas seuls à vouloir conserver leur langue nationale. Les Allemands luthériens, par exemple, y tiennent tout autant. On ne pourrait donc pas reprocher à l'Eglise catholique seule de vouloir la conservation des langues étrangères. 4° Tout ce que le Gouvernement et le peuple des Etats-Unis peuvent exiger, c'est que l'Eglise forme de bons citoyens."

On peut ajouter plusieurs choses à cette réponse.

Le gouvernement ne pourrait nullement exiger et n'exige nullement ce que veulent ces Irlandais, qui sont des ultra-Américains (1) ; qui ont la prétention de mieux comprendre les choses que la Constitution des Etats-Unis, laquelle ne demande rien de semblable ; qui violent la dignité et les droits d'autrui ; qui s'investissent d'une priorité, d'une autorité, d'une suprématie que rien ne justifie ; qui se croient plus aptes que les autres à comprendre les intérêts de la République. Le Gouvernement ne fait nullement comme ces Irlandais, lesquels tâchent d'exclure du cadre des membres qui régissent les fidèles,

(1) Considérant les choses sous un autre aspect, on pourrait dire qu'ils ne sont pas Américains du tout, car le véritable Américain se vante, peut-être même parfois un peu trop, de ce que son pays est le pays de la liberté la plus absolue, où chacun peut vivre à sa manière pourvu qu'il respecte les lois. Quiconque a vécu en contact intime avec les Américains, souscrira à cette assertion. Voyez Tardivel (op. c., p. 205), où vous lirez les paroles d'un Américain.

ceux qui ne sont pas Irlandais, même quand ils parlent parfaitement l'anglais et sont de bons citoyens. Il y a même des magistrats du Gouvernement qui emploient l'allemand et le polonais dans des lettres publiques qu'ils envoient aux journaux. Dans les tribunaux, quand les accusés ou les témoins ne savent pas l'anglais, les officiers de la justice des Etats-Unis emploient des interprètes, payés des deniers publics.

Ce serait faire injure au bon sens et au sentiment de justice si développé chez les Américains que de leur prêter des exigences aussi déraisonnables que celles dont il s'agit. En effet, la population de leurs pays est composée de plusieurs races diverses, ayant leur langue et leurs mœurs propres, arrivées là, le plus grand nombre, depuis moins de 60 ans ; un certain nombre sont les descendants des habitants de vastes territoires de langue française et espagnole qui furent annexés aux Etats-Unis. Ceux qui disent que les Etats-Unis sont un pays de langue anglaise, comme la France est un pays de langue française, l'Espagne un pays de langue espagnole, etc., montrent qu'ils ne voient les choses que superficiellement. Écoutez Tardivel (op. c., p. 200) :

“ Si les Etats-Unis étaient un pays comme la France, l'Espagne ou l'Allemagne, un pays dont la population serait homogène, parlant une langue commune, ayant des traditions communes qui se perdent dans la nuit des temps, et une idée nationale commune ; si les Etats-Unis étaient une *patrie*, comme la France est une patrie ; si tous les Américains étaient unis entre eux par cette chose mystérieuse qui se forme avec les siècles, difficile à définir, mais puissante et sacrée, l'âme de la patrie ; alors l'école de l'assimilation aurait raison. Ou plutôt il n'y aurait pas deux manières d'envisager la question.”

Les vrais Américains comprennent que l'assimilation doit se faire graduellement et non *per saltus*, que la nature opère de cette façon. Ils comprennent qu'il est utile à leurs citoyens de parler la langue maternelle, que cette chose élève le niveau intellectuel des membres de la grande République.

---

## XVI

SOMMAIRE. — *L'argument d'ordre religieux* : a) Les gens ne sachant pas l'anglais, ne pourront se confesser s'ils quittent l'endroit. b) Les prêtres sont obligés de prêcher dans deux langues.

*Réponse* : a) Les émigrés capables d'apprendre, après un certain temps, savent assez l'anglais pour cette fin. Pour les nouveaux arrivés la difficulté est la même dans le système des adversaires. b) On ne peut nier cet inconvénient, mais entre deux maux il faut choisir le moindre.

L'argument d'ordre religieux peut se formuler comme suit :  
a) Si vous n'habituez pas les gens à pratiquer leur religion en se servant de l'anglais, il arrivera qu'ils ne pourront se confesser, s'ils quittent votre endroit pour un autre où il n'y a pas de prêtre de votre nationalité. b) Dans les paroisses mixtes, vous obligez les prêtres à prêcher dans deux langues et rendez ainsi la desserte des paroisses plus laborieuse.

Réponse : a) Les catholiques qui ont séjourné un certain temps aux Etats-Unis, et qui sont capables d'apprendre l'anglais, en général, en savent assez pour pouvoir, au besoin, se confesser dans cette langue. Pour les nouveaux arrivés, la difficulté existe aussi dans le système opposé, vu que ces gens n'ont pas encore eu le temps d'apprendre l'anglais, ou n'en sont pas capables.

b) On ne peut nier cette difficulté, mais on doit remarquer pour ce point particulier, comme pour toute la question, qu'entre deux maux il faut choisir le moindre : si le système que nous défendons offre quelques inconvénients, ils sont infiniment moindres que ceux du système opposé. Y a-t-il une seule loi, une seule institution humaine louable qui n'ait, en même temps, de bons et de mauvais effets ?

---

(A suivre)



---

# La Force Cachée

PAR JEAN THIERY

---

—Qui lui aurait tenu ce langage?

—Son père.

—Dans quel but?

—Qui le sait! Mais j'affirme que ce que je vous dis là est vrai.

—Qui vous a renseignée?

—Je puis vous le dire, c'est Bobby Tavoix. Il m'en a conté du reste, plus long. Je suis revenue à la charge et j'ai eu raison des réticences qu'il m'opposait sur le bateau. Il avait piqué ma curiosité, ce garçon...

Je me mis à rire.

—Du reste, très chère, comme je me documentais ainsi en pensant à vous, vous soupçonnant de creuser l'étrange cas qui se présente à vous pour en faire un roman, ces renseignements je vous les dois, prenez des notes...

Et c'est ainsi que j'appris ce qui suit, détails qui jettent un peu de lumière dans les paroles obscures et les propos à bâtons rompus de la baronne et de Marianne.

Bobby Tavoix en avait eu la révélation par son ami à l'une de ces heures où, dans un immense besoin de consolation et d'apaisement, le cœur livre parfois ses secrets :

Les enfants de Mme Mertens ont été élevés par M. Monti-Ville. Tout extraordinaire que cela puisse paraître, c'est ainsi.

Comment M. Monti-Ville s'y est-il pris pour que Mme de Mertens n'en ait jamais rien su et que les enfants l'ignorent encore?... Le plus simplement du monde.

Mme de Mertens avait à Paris une vieille parente que nous appellerons Mme Chatel, excellente créature, peu fortunée, très douce, sans grands moyens, ayant vécu jusque-là très à l'écart, ignorant tout de la vie, surtout la possibilité du mal.

M. Monti-Ville vint la trouver et s'entendit avec elle. Il y parvint d'autant plus facilement, qu'il sut faire valoir les

arguments les plus propres à la décider, des raisons qui paraissaient dictées par la plus admirable des charités, par l'oubli des offenses et un désir persévérant de rendre en dépit de tout, le bien pour le mal.

—Ces enfants ont besoin de gagner leur vie. Aidez-moi à les armer pour la lutte, proposa-t-il à Mme Chatel. Votre cousine me traque, m'insulte, me poursuit...

“Aidez-moi, en dehors d'elle, malgré elle, à rendre en bien à ceux qu'elle sacrifie, le mal qu'elle prétend me faire. Je sais ce qu'est la vie pour ceux qui sont sans fortune, s'ils n'ont point en mains un outil qui les sauve d'être à la merci des autres. Aidez-moi à leur fournir cet outil. Seul, je ne le puis : on n'accepterait rien de moi, et je ne veux point me désintéresser de ces enfants. Nos deux familles ont été trop unies pour que cela ne soit pas, quel que puisse être l'entêtement de votre cousine.

“Par la force des choses, je suis tenu, aux yeux de tous, d'accepter une lutte qui me brise le cœur et me fait triomphant ; mais, dans le secret et l'ombre, j'en veux au moins atténuer les effets...

“Que la mère souffre, soit sa propre victime, nous n'y pouvons rien ; mais sauvons les enfants, innocents de tout ce qui se passe.

“Nous allons faire de Max un ingénieur et, lorsque l'heure en viendra, nous lui trouverons une position qui l'enrichira, s'il sait y arriver. Nous ferons de Suzanne une femme d'une forte instruction et accomplie de tous points, ce qu'elle ne saurait être, élevée dans un pauvre village par une mère exaltée et malade.

“Il faut qu'un jour cette enfant soit libre, qu'elle puisse vivre de son travail en attendant mieux... car je fais pour elle de beaux rêves...”

Et la vieille dame, éblouie, émerveillée, croyait véritablement le ciel descendu sur la terre, tant les actes de M. Monti-Ville lui semblaient au-dessus de la perfection humaine, demeura fascinée, prête à s'associer à ce qu'il voulait de si bon, de si grand, de si désintéressé.

Car comment découvrir le moindre calcul en ces choses... Comment soupçonner que M. Monti-Ville pût avoir un intérêt quelconque à agir ainsi ?

Il n'obéissait qu'à une admirable élévation d'âme, une parfaite générosité, voilà tout ! Mme Chatel était transportée d'admiration, de joie, en extase !

La vieille dame avait donc proposé à cousine de se charger de l'éducation des enfants, de leur entretien, de les recevoir chez elle aux jours de sortie.

La pauvre mère objecta bien :

—Quelle charge pour vous mon amie !...

Mais l'amie répondit avec tant de chaleur et de sincérité :

—Ne vous tourmentez pas, et laissez-moi faire... que, se refusant à voir autre chose que l'intérêt de Max et de Suzanne, faisant taire son cœur révolté à l'idée d'un pareil sacrifice, Mme de Mertens renonça à la douce tâche d'élever elle-même son fils et sa fille et les confia à sa cousine, ne se doutant pas qu'en réalité, elle les livrait à celui qu'elle considérait comme son pire ennemi.

Et le temps passa, semblant rendre plus généreux et plus grands, en leur application, les nobles projets de M. Monti-Ville.

Ainsi soustraits à l'influence maternelle durant des mois et, parfois même, des années,—la dépense d'un voyage étant le plus souvent considérée par Mme Chatel comme trop forte,—Suzanne et son frère grandirent loin du milieu où ils auraient appris à haïr, à maudire celui dont ils entrevoyaient parfois la belle et hautaine figure, celui dont Mme Chatel leur faisait avec exaltation l'éloge constant, celui qui discrètement, sans ostentation, leur procurait des joies, des plaisirs : une soirée de théâtre, une excursion en automobile, un séjour au bord de la mer dans un chalet laissé, comme par hasard, à la disposition de la vieille dame... Il y a tant de façon de rendre ce que l'on offre acceptable et de lui enlever tout caractère de bienfait, toute apparence de charité. M. Monti-Ville y excellait, à force de simplicité et d'effacement.

Dans une trame aux fils ténus où devait se perdre, se fondre et comme changer leur personnalité, les enfants se trouvaient pris.

Et c'est pourquoi, aux rares moments où elle les avait chez elle, Mme de Mertens les voyait étrangers à ses tourments, incrédules devant la violence de ses dires, de ses colères...

Max, toutefois, parvenu à l'âge d'homme, s'étant inquiété vraiment de l'état d'esprit de sa mère, s'en ouvrit un jour à M. Monti-Ville en toute franchise.

L'entrevue fut cordiale.

M. Monti-Ville s'y prit de telle sorte que le jeune homme

le quitta, parfaitement rassuré. Mais, un peu plus tard, une position lui fut offerte à Panama.

Le poste était périlleux. Voulait-on se défaire de lui? Max partit. Il ne devait pas revenir.

Quant à Suzanne, comme pour la dominer mieux, on usa de moyens plus puissants.

Toute fillette, elle voyait venir chez Mme Chatel un grand garçon, élégant et charmant, qui se montrait doux, attentionné et si gentil pour elle, qu'elle en était ravie.

C'était Jo Monti-Ville.

Jo—son ami l'affirme—est une nature exquise, toute de délicatesse, un cœur loyal incapable de feindre. S'il se rapprochait davantage de Suzanne à mesure qu'il la voyait grandir et devenir une délicieuse jeune fille, c'est qu'en lui naissait et grandissait une de ces affections profondes, si rares, qui remplissent toute une vie. De son côté, Suzanne pouvait apprécier la bonté attentive et tendre de son ami, elle se mettait à l'aimer de toute son âme, avant même de comprendre ce que c'est que d'aimer, cédant au charme, mais n'en laissait rien paraître. Elle s'en voulait de la joie ressentie à chaque visite du jeune homme, parce qu'en la présence de Jo Monti-Ville, certains dires de Mme de Mertens revenaient à sa mémoire, se dressaient pareils à une défense et la faisaient s'en vouloir comme d'une désobéissance, de ne pas traiter le jeune homme en ennemi.

Il en fut ainsi longtemps.

Mais tandis qu'elle luttait contre elle-même, mettant toute sa force à résister au penchant qui l'entraînait vers lui, ni froideur, ni contrainte, ni rebuffade ne décourageaient Jo Monti-Ville. Il avait décidé la conquête de Suzanne, avec persévérance, de son mieux, il y travaillait.

Bientôt il y parvint.

Dans le trouble, la crainte—cette lutte le lui rendant plus cher,—Suzanne s'avoua enfin qu'elle l'aimait. Et rien ne pouvait plus prévaloir contre le sentiment qui la prenait toute et l'attachait au jeune homme. Les dires de sa mère, désormais, n'allaient lui sembler que le fait d'une malheureuse erreur, d'une grande injustice, d'un terrible malentendu, qu'elle demandait ardemment au Ciel de dissiper.

Dès lors, les années aidant, les rapports entre Suzanne et Jo prirent plus de douceur, changèrent de caractère et la jeune fille oublia tout ce qui aurait dû les séparer pour ne voir que lui, Jo!...

En dehors de Mme Chatel, Suzanne ne fréquentait personne, depuis sa sortie de pension, et vivait dans la retraite.

Jo lui tint lieu de tout.

Bientôt, les instants où il était là, présent, comptèrent seuls pour la jeune fille; sa vie ne lui parut faite que de quelques heures lumineuses reliées par beaucoup de gris, d'ennui, d'anxieuse attente.

Mme Chatel tomba malade et Jo, ayant le prétexte de venir aux nouvelles, apparut quotidiennement et ses visites furent longues.

La vieille dame ne se méprit pas sur le subit intérêt que le jeune homme lui montrait. Elle en sourit, indulgente.

Depuis peu, d'ailleurs, M. Monti-Ville lui avait laissé comprendre l'avenir qu'il souhaitait pour Suzanne: la voir épouser son fils!... C'était un beau rêve!

Devant une pareille perspective, la vieille dame ne songea point qu'elle n'était pas seule au monde pour décider la destinée de la jeune fille; que là-bas, en Béarn, la baronne de Mertens s'agitait toujours comme une furie, cherchant à faire la preuve de choses si terribles qu'elles en paraissaient incroyables.

Fort imprudemment, Mme Chatel considéra et traita les jeunes gens en fiancés.

Presque à son heure dernière, ce fut elle qui, révélant aux deux jeunes gens ce désir de M. Monti-Ville, leur avoua que tel était aussi le sien.

Ce fut elle qui les poussa à voir clair en eux, à s'engager l'un à l'autre...

Elle mourut les tenant par la main, les bénissant et ne parlant que de leur bonheur.

Hélas! ils en étaient loin encore; mais Suzanne restait désormais acquise à des idées qui ne seraient jamais celles de sa mère. Malgré elle, poussée par une force supérieure dont M. Monti-Ville n'avait pas négligé le pouvoir, le jeune fille était, pour ainsi dire, passée à l'ennemi.

Ce fut seulement après la mort de Mme Chatel que, pour la première fois, M. et Mme Monti-Ville parurent s'intéresser à la pauvre enfant.

Prenant prétexte de très anciennes relations avec sa vieille parente, ils questionnèrent Suzanne sur ce qu'elle comptait faire et, très chaudement, comme elle n'avait ni toit, ni asile, ils lui offrirent leur protection.

Mais cette proposition, qui aurait dû lui inspirer tout au moins de la gratitude, sembla plonger la jeune fille dans un véritable effroi et la fit se ressaisir.

Avait-elle oublié qu'elle ne pourrait jamais rien accepter de ceux que sa mère traitait en adversaires?...

Non, elle n'accepterait rien d'eux, pour si doucement et si instamment que Jo l'en priât.

Elle annonça aussitôt son désir de travailler, de chercher à se suffir. D'ailleurs, de désolantes nouvelles lui arrivaient du Béarn, et elle avait à songer non plus à elle-même, mais à sauver sa mère de la misère.

On s'offrit aussitôt à l'aider à trouver une situation.

La place d'institutrice chez Mme Battant étant vacante, on s'efforça de la lui procurer. Mme Battant fut longtemps à se décider, refusant de comprendre que ses hésitations pouvaient amener chez d'autres de cruelles angoisses.

Entre temps, folle d'inquiétude de savoir sa fille à Paris, Mme de Mertens appelait Suzanne, la conjurant de venir jusqu'à elle, coûte que coûte!

La jeune fille partit.

Mais combien fut de courte durée la douceur de ce revoir! Que de souffrances pour toutes deux allait contenir ce séjour à Mertens!

La baronne ne fut pas longtemps à se demander pourquoi son enfant était si différente de ce qu'elle aurait voulu qu'elle fût.

S'était-elle donc trompée en la confiant à sa vieille parente? Mme Chatel, de quelque façon, avait-elle trahi sa confiance?

Très vite, la crainte lui en vint, et aussitôt, indignée, exaspérée, elle se flatta de défaire en quelque jours le lent travail de bien des années et elle y employa toute son énergie, sa force, sa violence.

Pour qui connaissait Mme de Mertens, il est facile de s'imaginer combien durent être pénibles les scènes incessantes qu'elle fit à Suzanne, et par lesquelles elle tentait de convaincre la jeune fille des choses terribles qu'elle avait dans l'esprit.

Et la pauvre, se refusant à croire à la possibilité de tant de mal, se courbait, se tordait sous les propos torturants de sa mère comme un arbrisseau sous le vent d'orage.

Elle pâlissait, tremblait et, devant ce qu'on aurait voulu

l'obliger à croire, était prise de la peur de vivre et du désir de mourir.

“Mère!... Mère!... suppliait-elle, êtes-vous sûre de ne pas vous tromper?”

Et Mme Mertens s'indignait encore davantage de ce doute.

Non, elle ne se trompait pas! M. Monti-Ville était un brigand, un menteur, un hypocrite... Les siens avaient dépouillé, trahi les Mertens! Leur fortune était de l'argent volé... volé... Si la chose ne pouvait être prouvée, c'est qu'il n'existe plus de justice sur la terre... mais heureusement qu'il en était encore une au Ciel!

“Elle se manifestera... quelque jour!...”, criait la pauvre femme, Dieu frappe, châtie à son heure!”

Mme de Mertens, en disant ces mots, était effrayante d'exaltation, avec ses grands gestes prophétiques et ses yeux qui

Et c'était le cœur brisé que la jeune fille, nouant ses mains, flambaient.

levant son regard vers le ciel, répondait à tout en suppliant :

“Oh! mon Dieu, par pitié, par pitié, faites-moi connaître la vérité!”

Ces détails, Mme Malmenet me les donna de cette voix calme et chantante qui semblait toujours voleter au-dessus des choses sans jamais les approfondir. Ne voyait-elle rien du drame affreux que je démêlais en ce récit?

Evidemment, il passait inaperçu pour elle, car lorsque je m'écriai: “ M. Monti-Ville est un misérable!...” il sembla que nous ne parlions plus le même langage.

Elle railla.

—Vous aussi, vous voilà prise de la même phobie que la baronne?

Mais si elle semblait décidée à poursuivre ses railleries, moi je poursuivais mes pensées et songeais :

“Je m'explique, maintenant, pourquoi cette dépêche n'est point parvenue, pourquoi cette enfant n'a pas été prévenue de la mort de sa mère... l'aubergiste a dû être payée pour que les choses soient ainsi, et pas autrement. On aura craint les dernières paroles, les dernières volontés de celle qui n'est plus... Oh! que cet homme est coupable! Je n'aurais jamais cru qu'on pût l'être avec tant de raffinements!”

Et j'ajoutai à voix haute :

—Je comprends maintenant pourquoi le concierge croit à un mal donné. Je comprends pourquoi Mme de Mertens

disait M. Monti-Ville atteint d'un châtement affreux. Il est dévoré de remords. Il a dû commettre quelque mauvaise action, peut-être plus : un crime. S'il s'efforce de le cacher à tous, il ne peut se le cacher à lui-même... de là cette maladie étrange, ces hallucinations. Il a assez cherché à faire passer pour folle Mme de Mertens. Serait-il frappé à son tour comme il a voulu frapper?...

—Quel emballement, ma très chère ! me répondait de son ton léger Madame Malmenet, vous m'effrayez vraiment... Depuis quand considérez-vous les événements au travers d'un verre grossissant ? Ce n'est plus de la sagesse ! M. Monti-Ville n'est coupable que d'imprudence ; il n'aurait pas dû s'intéresser à des gens qui lui voulaient du mal. S'il l'a fait, c'est en raison des relations anciennes de sa famille avec les Mertens ; c'est parce qu'il voulait soustraire ces enfants aux extravagances de leur mère.

—Il a envoyé le fils mourir là-bas !...

—Allez-vous le rendre responsable de cette mort ?

—Et croyez-vous qu'il laissera jamais son fils épouser Suzanne ?

—Il ne veut que cela.

—Allons donc !

—Mais, ma très chère, je vous l'assure... quel entêtement, quel feu, quelle flamme !

—Tout cela est machiné, truqué et cache Dieu sait quoi !

—Comme si un homme aussi occupé, qui a le pied en mille affaires, avait le temps de s'arrêter à de telles vétilles !... Car ce n'est que vétilles pour lui, cette querelle avec Mme de Mertens. Du reste, depuis le début, il l'a toujours traitée par le mépris.

—Et moi je vous dis que cet homme a commis des vilénies et ne peut en détourner sa pensée.

—Mais vous ne le connaissez pas, le malheureux !... Il est incapable de faire du mal à une mouche !

—Je maintiens mon dire.

—A votre aise !

Oui, je comprenais maintenant pourquoi, renonçant à convaincre sa fille par la discussion, Mme de Mertens avait préféré lui écrire ces choses qu'elle ne devait pas oublier.

Je crus deviner aussi tout à coup dans quel but M. Monti-Ville cherchait à savoir, après la mort de la baronne, où se trouvaient les pages écrites par elle pendant ses derniers jours.



Il désirait ces papiers pour, évidemment, les faire disparaître.

Ainsi, nul n'aurait connu les suprêmes volontés de la pauvre femme, l'obstacle était à jamais brisé, la route libre...

L'importance du dépôt à moi confié me fut ainsi révélée, et je fut prise de la terreur de n'avoir point placé ce manuscrit en un lieu assez sûr.

Marianne ne m'avait-elle pas dit, en me remettant le petit cahier :

—Serrez-le bien, cachez-le bien ; je crois cet homme capable de tout...

Il me fallut aussitôt revenir précipitamment chez moi, m'assurer que le manuscrit était en même place, que personne ne me l'avait enlevé.

D'une main tremblante j'ouvris mon secrétaire.

Sous sa bande de parchemin scellée de cachets, le petit cahier était toujours là.

Je m'en saisis.

Il me sembla une chose vivante que je crus sentir palpiter entre mes doigts.

“A communiquer à ma fille, si un danger la menaçait.”

La première fois que j'avais lu cette recommandation, je me demandais de quel danger Mme de Mertens voulait préserver sa fille... Je le savais, aujourd'hui : c'était évidemment du piège tendu à la crédulité de la pauvre enfant par l'appât d'un mariage qui ne serait jamais, et ne pouvait pas être, ne fût-ce que par respect pour l'opposition que, vivante, y eût faite Mme de Mertens.

“Je veillerai ! fis-je.

Et je replaçai en lieu sûr le manuscrit, ces quelques feuilles qui résumaient tant d'angoises, de souffrances, de déchirement, d'heures douloureuses.

## X

—Mais voyez donc, très chère, combien j'ai raison de dire ces gens bien comme tout le monde, mieux que tout le monde, même.

Mme Malmenet me montrait, du bout de son évantail, les Monti-Ville dans une belle loge de face à l'Opéra.

C'était un soir de gala—une représentation donnée au profit de je ne sais quels sinistrés.

Loges et fauteuils, mis aux enchères, valent des prix fous.

Mme Malmenet devait son avant-scène au deuil subit d'une amie fortunée. Nous étions trois à partager ces places de choix : Mme Malmenet, une de ses cousines, Mme Lisieux, et moi.

—Il paraît qu'ils ont payé leur loge deux mille francs ! déclara Mme Lisieux très admirative.

—Cela prouve qu'ils pouvaient le faire ! répondis-je sèchement.

—Les pauvres en profitent, qu'elle qu'en soit la raison.

—Il y a des gens qui s'inscrivent pour deux milles francs sur une liste de souscription, en première page d'un journal, qui ne donneraient pas cent sous si la liste ne devait pas être publiée.

—Vous êtes sceptique ! dit Mme Lisieux, fort offusquée.

—Elle est devenue ainsi en creusant l'humanité ! ajouta, railleuse, Mme Malmenet.

—Heureusement que sur les Monti-Ville, il n'y a rien à dire... des gens si bien, des gens si...

—La considération s'achète aussi bien qu'une loge.

—Oh ! mais qu'elle sévérité !... Que vous ont fait ces gens ? Il paraît que vous ne les aimez guère.

—Ne vous inquiétez pas de ce qu'elle dit, ma cousine. Elle ne connaît pas les Monti-Ville.

—Je les connais mieux qu'ils ne le croient ! fis-je.

—Ta... ta... ta... je sais ce que je dis. Vous êtes prévenue, montée contre eux... Vous n'avez pas l'esprit libre !.. Je préviendrai Monti-Ville qu'il a votre conquête à faire, et vous verrez vite il réussira ! C'est l'homme le plus charmant que j'ai jamais rencontré... je dirai même le plus séduisant. Comme il paraît bien, ce soir ! poursuivit Mme Malmenet, fixant la loge avec sa lorgnette. Ce séjour en Allemagne l'a rajeuni... Qui est donc avec eux?... Je connais ce petit Monsieur gesticulant. J'y suis : c'est le baron Collier que nous avons rencontré en Béarn, vous vous souvenez ? Je serai enchantée de le revoir et vais aller à sa recherche pendant l'entr'acte... Voyons quelles drôles de petites histoires il tirera, ce soir, de son sac ?

Mais il ne fut pas nécessaire d'aller à la recherche du baron Collier : avant l'entr'acte il nous avait aperçues et accourait vers nous, bien que nous connaissant peu, comme vers de "vieilles amies."

—Je suis pour quelques jours dans la capitale...affaires très urgentes... questions électorales... mais, chut! chut!... Je vous expliquerai!...

Ma femme est toujours à la campagne: son exploitation agricole, naturellement! Elle ne pense qu'à cela... Mais je vous empêche peut-être de sortir!... il fait délicieux dehors, du reste... Ne venez-vous pas au Foyer?... Cet escalier me ravit, me jette toujours en extase... D'ailleurs, j'ai besoin de vous, chère Madame Malmenet, j'ai besoin de votre délicieuse épaule—si j'ose m'exprimer ainsi—pour m'aider à pousser quelqu'un dans une voie où il hésite à s'engager.

—Qui donc?

—Je vais vous confier cela.

Nous sortîmes ensemble. Le baron Collier parlait à Mme Malmenet avec une extrême volubilité.

Tout à coup, il y eut un arrêt; le baron venait de saisir vivement quelqu'un par le bras et s'écriait:

—Ah! vieux camarade, je vous tiens... et ne vous lâcherai que lorsque vous aurez prononcé le mot attendu, espéré par nous tous! J'ai été chercher du renfort, une femme intelligente, exquise, qui saura vous exprimer son indignation à l'idée que pouvant faire du bien vous vous y refusez... Madame Malmenet, chapitrez avec votre éloquence ordinaire mon vieux camarade!

Ah! vous voilà pris, Monti-Ville, vous voilà pris!... En galant homme, sortez de là!...

Je levai les yeux. Celui auquel ce discours s'adressait ne me voyait pas. Mme Malmenet le trouvait rajeuni par son séjour en Allemagne; je le jugeai, moi, infiniment vieilli, depuis notre rencontre en Béarn.

Il portait moins haut la tête, ses cheveux avaient blanchi, ses traits s'étaient creusés. Il avait le regard distrait, vague, hésitant, la voix lointaine, voilée et l'air de détachement de ceux qui vivent beaucoup en eux-mêmes.

On eût dit que les choses du monde étaient de peu d'importance pour lui, qu'il les jugeait de haut et souriait, indulgent, à ce qu'on lui contait, sans bien le comprendre, ou même l'entendre, l'esprit ailleurs.

L'expression dominante de sa physionomie était une grande tristesse, et j'éprouvais un malaise en songeant à la violence de mes soupçons, de mes accusations, de mes jugements, à la forme si peu mesurée que je leur donnais.

Était-ce là vraiment celui que je traitais de misérable, de bandit... que je soupçonnais de tous les crimes?...

Il avait plutôt l'air d'une victime, d'un homme sur lequel pèse une fatalité, que d'un malfaiteur.

Le baron Collier expliquait :

—Voici, chère Madame, le cas qui nous occupe : Nous poussons Monti-Ville à la députation. On l'attend, on le désire. On l'appelle. Tout est prêt. Le siège est fait. Le triomphe est assuré : un triomphe éclatant ! Il hésite, il se dérobe. Pour un rien il refuserait !

—Il a tort ! fit Mme Malmenet.

—Là ! Qu'est-ce que je vous disais, Monti-Ville... Merci pour cette belle parole, Madame, je l'enregistre, nous l'enregistrons. Aurions-nous un insuccès à déplorer, qu'il nous serait consolant d'avoir trouvé sur notre route une femme aimable, délicieuse, exquise, partageant notre manière de voir. N'est-ce pas que se présenter à la députation dans ces conditions est à faire ? Allons, Monti-Ville, en marche !... Je comprends qu'autrefois il ait refusé ; mais aujourd'hui que le champ est libre, que cette vieille folle n'est plus...

Je ne sais quelle idée me poussa à me mêler à la conversation, à protester :

Était-elle si folle que ça ?

M. Monti-Ville se retourna comme si je lui eusse porté un coup.

Il me vit, me reconnut, salua gauchement, recula, devenu blême... Le tic nerveux si pénible que je lui avai vu en Béarn, et dont je le croyais débarrassé, le reprit, tordit son visage.

Et pendant que le baron Collier me répondit :

—Elle était folle à lier, Madame, à lier... à lier... à lier !

Lui bégaya :

—Madame a raison... Madame a raison... sans que ces mots parussent se rapporter à rien.

Mon propos avait jeté le désarroi dans la conversation.

Le baron Collier me regardait comme une personne à qui l'on est tenté de dire :

“De quoi, diable, vous mêlez-vous?”

Je crois que Thérèse Malmenet était disposée à se montrer du même avis. Je me sentis de trop et je revins dans la loge où je retrouvai Mme Lisieux.

Je crus, cependant, que M. Monti-Ville allait me suivre :

voulait-il me demander d'expliquer ce que je venais de dire? Je certifie qu'il y pensa.

Toutefois, il n'entra point, et comme surprise, je dirai même déçue, je revenais sur le seuil de la loge pour savoir ce qu'il était devenu, je l'aperçus qui s'éloignait rapidement, courbé, la tête basse.

Il fut arrêté par quelqu'un et se retourna à demi : sur sa poitrine tombait la croix ; autour de la blancheur du col traversait la rouge cravate de commandeur ; plusieurs décorations étrangères ornaient sa boutonnière.

Vers lui des mains se tendaient, des dos se courbaient.

J'eus la révélation de l'homme considérable qu'il était, et je l'accusais de vilénies !

"Je rêve, je rêve ! me dis-je ; il doit y avoir sous tout cela quelque formidable erreur !..."

Mme Malmenet revint.

Un peu de froideur nuançait sa voix, sa bouche se pinçait. Je la devinai mécontente.

Elle était pour la correction des formes, l'adoption sans débat du convenu, du déjà entendu, du déjà pensé par tout le monde pour ce superficiel, cette mesure dans les dires et les opinions qui n'engagent à rien, n'entraînent à aucune discussion, n'altèrent jamais l'humeur de personne et ne font jamais se hausser les voix.

"Sourire, sourire !" semblait-elle répéter à elle-même et aux autres, comme certain acteur dans je ne sais plus quelle pièce.

C'était évidemment d'une grande sagesse et pourquoi peut-être elle avait toujours passé pour une femme charmante. Elle m'en voulait d'être, en quelque sorte, sortie de son programme.

Nous n'entrâmes point en explications.

Et, tandis que le spectacle se poursuivait, distraite et pour la première fois, peut-être, demeurant indifférente aux manifestations d'art et de talent que nous étions conviés à goûter, je restais les yeux fixés sur la loge payée deux mille francs par les Monti-Ville. Les femmes étincelaient de diamants ; derrière elles, immobiles, se tenaient des hommes d'une correction élégante. C'était comme l'apothéose d'un luxe splendide.

Et, là-bas, dans un coin perdu, bien loin, échevelée, en sabots, vêtue de loques de misères, une femme au visage brûlé de fièvre, aux yeux de démente, avait usé sa vie à crier

à tous que ce luxe était du bien volé!... Et l'on riait d'elle, on ne l'écoutait pas, on la traitait de folle!...

...Cependant, parce que je venais de paraître douter de cette folie, M. Monti-Ville m'avait répondu: "Madame a raison"!

Et, passionnée par ce mystère, je me pris moi aussi à répéter ce qu'en un jour de deuil et de larmes, j'avais entendu Suzanne crier d'une voix déchirante:

"La vérité... la vérité!..."

"A-t-elle des convictions politiques, votre amie?" demandait, à quelques jours de là, le baron Collier à Mme Malmetnet.

Il avait été lui rendre visite, avant son départ pour le Midi.

—Je le crois.

"—Se défie-t-elle des opinions de Monti-Ville? ou travaille-t-elle pour son adversaire?"

"Quelle idée!"

"Son attitude, l'autre soir, a été pour nos projets une défaite.

"Mon amie a connu la baronne de Mertens, et cette dame lui a mis en tête un tas de choses qui l'indisposent contre les Monti-Ville.

"Faut soigner ça!... La folie est contagieuse. On a découvert le microbe. Votre amie l'aura gagné en allant à Mertens. C'est dommage: elle paraissait sensée. Elle vient donc, je vous le disais, de nous faire un tort considérable.

"Comment?"

"—Est-ce sa vue, est-ce le mot qu'elle a dit l'autre soir à l'Opéra? Monti-Ville refuse, aujourd'hui, d'entendre parler de quoi que ce soit, et en donne comme raison ceci, qui est assez confus: "Je ne veux pas recommencer!" Sa femme m'a supplié de ne point insister. Elle a horreur du Béarn et de tout ce qui peut ramener son mari de nos côtés.

"—Chaque fois qu'il y va, il me revient plus malade, m'a-t-elle confié. C'est absolument comme s'il allait y prendre un renouvellement de l'affection qui le tourmente et à laquelle les médecins ne comprennent rien..." Force a donc été d'abandonner l'idée de porter Monti-Ville à la députation!... A-t-il eu peur que la lutte ne reprenne, que ses adversaires n'aillent fureter dans les paperasses de sa vieille querelle avec la baronne et n'y repêchent des accusations, pour les lui jeter à la face, sous forme d'articles de journaux ou d'affiches injurieuses? Du vivant de la pauvre dame, tous

étaient contre elle : elle représentait l'ancien régime et on la méprisait d'autant. Mais elle est morte, l'intérêt supérieur de la république aidant, on en pourrait bien faire une héroïne. Des contradictions pareilles se voient tous les jours : soyons prudents et renonçons à nos projets !

—Je me désolais donc d'une part, ma chère Madame Malmenet, poursuivait le baron Collier, d'avoir fait un voyage inutile et, d'autre part, m'en consolais du mieux que je pouvais, lorsque je rencontrai Tavoix, Bobby Tavoix, l'aviateur.

“Il m'aborde de cette façon cavalière qu'ont les jeunes aujourd'hui—façons charmantes et flatteuses, somme toute, en ce qu'elles n'ont jamais l'air de s'apercevoir que... les autres ont des rides!...”

“En forme, mon oncle ?

“Me voilà d'un coup rajeuni. En camarade, nous allons déjeuner. Partie charmante!...”

“On cause de tout et de rien.

“Enfin l'on dit :

“—Savez-vous la nouvelle ?

“—Pas un mot.

“—Jo Monti-Ville se marie.

“—J'en sors. On est resté muet pour moi.

“—On n'annonce pas encore. D'ailleurs, ça tangué, ça tangué toujours, ces histoires-là.

“—Ah ! tant pis... Le nom de la demoiselle ?

“—Suzanne de Mertens.

“Je bondis.

“—Vous êtes malade ?

“—Mais non, très bien portant, au contraire, température excellente, pouls normal, bon pied, bon œil, superbe appétit...

“—Trêve de plaisanteries!... Suzanne de Mertens ?

“—J'ai dit !

“—Mais alors, je la tiens... je la tiens !

“—Qu'est-ce que vous tenez ?

“—Mon élection !

“—Vous vous présentez ? Dans quelle circonscription, grands dieux ! et pour le triomphe de quelles idées, mon oncle ?”

“Je redeviens sur-le-champ un homme sérieux.

“Cinq quart d'heure après j'étais chez Monti-Ville...”

“—Voilà les difficultés écartées, notre siège n'est pas perdu ! Comment, votre fils épouse la petite Mertens, cette enfant charmante... des yeux comme ça... une bouche

comme ça... une taille... une taille... que, toute petite, j'ai fait si souvent sauter sur mes genoux... et vous ne m'en dites rien?..."

"Monti-Ville ressemble à un homme que l'on saisisrait à la gorge..."

"Il est lent à répondre, comme s'il ne trouvait pas ses mots.

"Et oppressé, solennel, des larmes dans la voix—de vraies larmes!—il déclara, le bras tendu comme s'il le jurait :

"—Le ciel m'est témoin que ce mariage est mon désir le plus cher..."

"—Après, vous vous présenteriez?"

"—Non, non, fait-il de la main comme incapable de parler.

"—Votre fils prendrait-il votre place?"

"Et encore de la main, il paraît me dire :

"—Comme il voudra! comme il voudra!..."

"J'ai aussitôt cherché à voir Jo Monti-Ville.

"La chose a été difficile.—Avez-vous remarqué que les gens qu'on souhaite rencontrer sont toujours sortis?..."

"Enfin je le rejoins.

"—Vous épousez Suzanne, cette délicieuse enfant? me suis-je écrié.—Contez-moi cela!

"À quoi il a répondu avec une sensibilité qui m'a paru un peu antique pour nos temps de positivisme :

"—J'aime Suzanne et n'épouserai qu'elle!

"—Vous vous présenteriez à la députation à la place de votre père?"

"À la réponse à ma question j'ai retrouvé, par exemple, les jeunes de notre époque et le signe qui leur est particulier : une superbe indifférence pour tout ce qui ne leur est pas absolument personnel :

"—Tout m'est égal, pourvu que j'épouse Suzanne!

(A suivre)